



Sites en gestion sur la Zone Littorale

MARAIS DU COUT DE MOUNTAGNE

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Léon



Commune : Léon

Superficie : 137 hectares

Propriétaire : communes de Léon, Moliets et Vielle-Saint-Girons

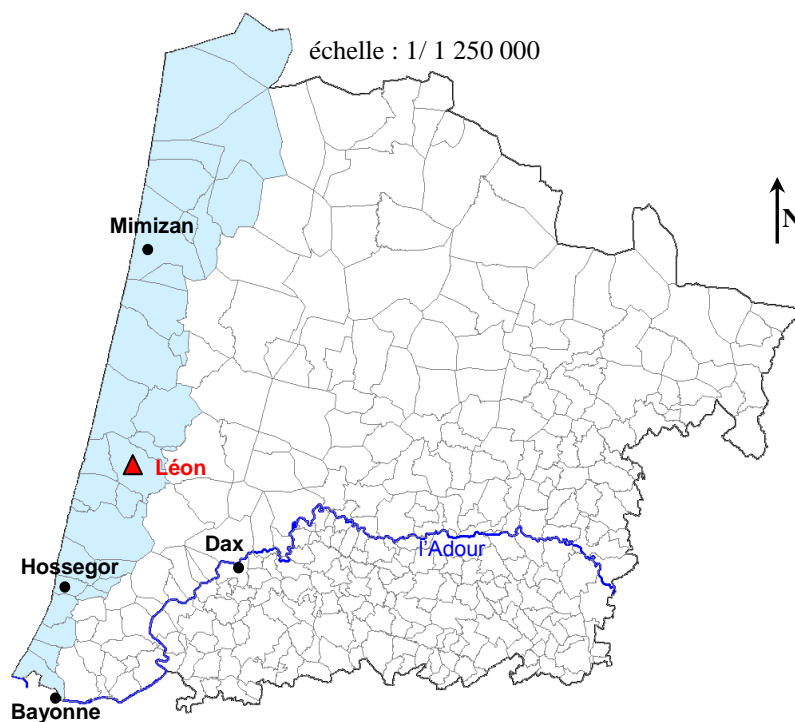
Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) incluse dans la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation des marais du littoral
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante, le Vison d'Europe, la Loutre et la Cistude d'Europe
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



HISTORIQUE :

Le marais du Cout de Mountagne est enclavé dans la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, créée en 1981 et couvrant une superficie de 617,94 hectares.

L'abandon du pâturage sur le site dans les années 1960 s'est rapidement traduit par un comblement et une végétalisation arbustive, puis arborescente. Les conditions écologiques d'accueil de la faune et notamment des anatidés sont donc devenues très vite beaucoup moins intéressantes. C'est face à ce constat d'évolution du marais et de perte de biodiversité, qu'une convention de gestion est signée en 1997 entre la commune de Léon et la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) qui s'engage à réhabiliter le site de façon à lui rendre son attractivité notamment pour les oiseaux d'eau. Les premiers travaux d'aménagement ont consisté principalement à augmenter la surface en eau des lagunes existantes et l'inondation en hiver des prairies restaurées et à implanter des prairies permanentes.

C'est dans ce même temps, le 9 septembre 1977, que la Réserve Naturelle fait l'objet d'un classement en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.). Puis à partir de 1998, elle bénéficie également, au titre du programme Natura 2000, d'un classement en tant que Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.), site d'intérêt patrimonial à l'échelle européenne pour sa richesse avifaunistique.

Une nouvelle convention de gestion sera passée en 1990 (pour une durée de 11 ans) avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) Courant d'Huchet, gestionnaire de la Réserve Naturelle ; et enfin avec l'Etat et la Réserve Naturelle en 2001.

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1977-1989	Début des aménagements de la réserve ministérielle : creusement canaux, mise en place 3 seuils, implantation prairies, création digues, mise en place cultures pour faune sauvage		78 467,95 €
1990-2001	Reprise des travaux de réhabilitation du site sur la moitié du marais : dégagements mécaniques, consolidation digues, girobroyage, mise en place clôtures, étude botanique, étude avifaune, création mirador d'observation		120 776,19 €
2003/2004	installation pont busé	1	228,06 €
2004/2005	terrassements digues et îlots		1 734,20 €
2005/2006	restauration 2 ouvrages d'art		7 683,70 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1985-2003	girobroyage prairies créées, terrassements, travaux sur digues		34 558,97 €
2001-2003	lutte contre Jussie et Myriophylle		16 791,09 €
2003/2004	lutte contre Jussie et Myriophylle	5 ha	6 243,12 €
	entretien prairies et marais	5,2 ha	3 109,60 €
	terrassements, entretien digues	24 heures	1 722,24 €
2004/2005	girobroyage et exportation matière		1 205,57 €
	lutte contre Jussie		11 495,50 €
2005/2006	girobroyage végétation et mise en andain		3 021,10 €
	lutte contre Jussie		8 747,70 €
			11 074,96 €
			12 701,07 €
			11 768,80 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature des interventions		Montant

1996	suivi flore		
1998	suivi flore		
2000	suivi flore		
	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		300 €
2002	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		300 €
2003/2004	suivi flore	2 000 €	2 300 €
	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)	300 €	
2004/2005	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		300 €
2005/2006	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		150 €
	suivi flore		2 497,44 €
2006/2007	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		540 €
TOTAL			302 172,43 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1995/1996),
- ✓ des suivis des passereaux nicheurs, réalisé aux printemps 2000, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 par F. Ibanez, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.)
- ✓ et des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,

et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 59 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 42 d'intérêt patrimonial :

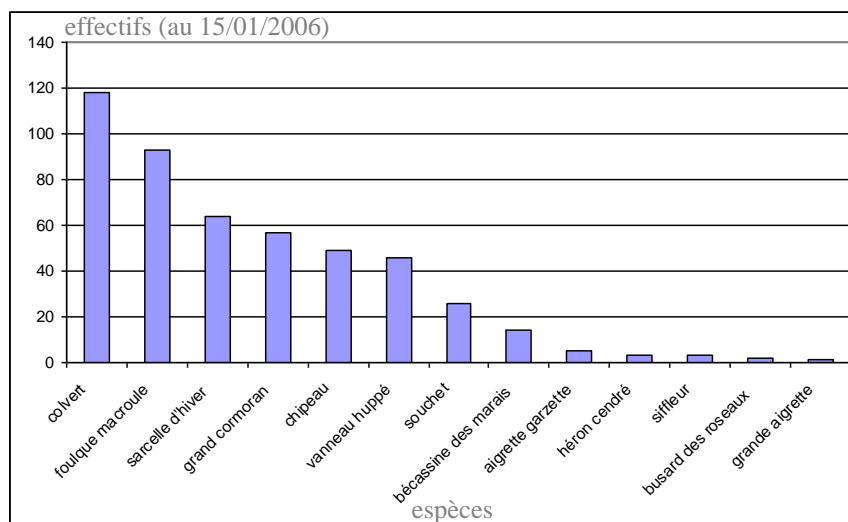
Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	I.P.A.	Observations ponctuelles
		international		européen		national					
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999					
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5				
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	X					X	X			
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X				X	X			
Cormoran huppé *	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	X				X	X	X			
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	X		X		X	X	X		X	
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	X		X		X	X	X		X	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	X		
Héron gardeboeuf *	<i>Bubulcus ibis</i>		X			X	X		X		
Héron pourpré *	<i>Ardea purpurea</i>	X		X		X	X	X		X	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	X		
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	X		X		X	X	X	X		
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		X		X	X	X	X	X		
Spatule blanche *	<i>Platalea leucorodia</i>	X		X		X	X	X	X		
Oie cendrée *	<i>Anser anser</i>		X		X		X	X	X		
Tadorne de Belon *	<i>Tadorna tadorna</i>	X				X	X	X	X		
Chipeau	<i>Anas strepera</i>		X		X		X	X	X		
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X		X	X	X		
Pilet *	<i>Anas acuta</i>		X		X		X	X	X		
Siffleur	<i>Anas penelope</i>		X		X		X	X	X		
Souchet	<i>Anas clypeata</i>		X		X		X	X	X		
Sarcelle d'été *	<i>Anas querquedula</i>		X		X		X	X	X		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X		X	X	X		
Fuligule milouin *	<i>Aythya ferina</i>		X		X		X	X	X		
Fuligule morillon *	<i>Aythya fuligula</i>		X		X		X	X	X		
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	X		X		X	X	X	X		
Aigle criard *	<i>Aquila clanga</i>	X		X		X	X		X		
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X		X	X	X	X		
Milan noir *	<i>Milvus migrans</i>	X		X		X	X	X	X	X	
Grue cendrée *	<i>Grus grus</i>	X		X		X	X	X	X		

Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		X		X		X		X		X
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X	X	X		X		X
Râle d'eau *	<i>Rallus aquaticus</i>		X		X		X		X		X
Avocette élégante *	<i>Recurvirostra avosetta</i>	X		X		X	X		X		X
Echasse blanche *	<i>Himantopus himantopus</i>	X		X		X	X		X		X
Grand gravelot *	<i>Charadrius hiaticula</i>	X				X	X		X		X
Petit gravelot *	<i>Charadrius dubius</i>	X				X	X		X		X
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X		X		X		X
Barge à queue noire *	<i>Limosa limosa</i>		X		X		X		X		X
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		X		X		X		X		X
Bécassine sourde *	<i>Lymnocyptes minimus</i>		X		X		X		X		X
Chevalier aboyeur *	<i>Tringa nebularia</i>		X		X		X		X		X
Chevalier combattant *	<i>Philomachus pugnax</i>		X	X			X		X		X
Chevalier cul-blanc *	<i>Tringa ochropus</i>	X				X	X		X		X
Chevalier gambette *	<i>Tringa totanus</i>		X		X		X		X		X
Courlis cendré *	<i>Numenius arquata</i>		X		X		X		X		X
Goéland leucopnée *	<i>Larus michahellis</i>		X				X		X		X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X		X		X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X		X		X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X		X		X
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X				X	X		X		X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X				X	X		X		X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X				X	X		X		X
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	X				X	X		X		X
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X				X	X		X		X
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	X				X	X		X		X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X		X		X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	X				X	X		X		X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X		X		X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X		X		X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				X	X		X		X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X		X		X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X		X		X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X				X	X		X		X
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	X				X	X		X		X
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	X				X	X		X		X
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>	X				X	X		X		X
Locustelle tâchetée	<i>Locustella naevia</i>	X				X	X		X		X
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	X				X	X		X		X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X		X		X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X				X	X		X		X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X		X		X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X	X		X		X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X		X		X
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	X				X	X		X		X
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		X			X	X		X		X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X	X		X		X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X				X	X		X		X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X				X	X		X		X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				X				X		X
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>				X				X		X
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				X				X		X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X				X	X		X		X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X			X	X		X		X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X				X	X		X		X
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X				X	X		X		X
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X				X	X		X		X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X				X	X		X		X

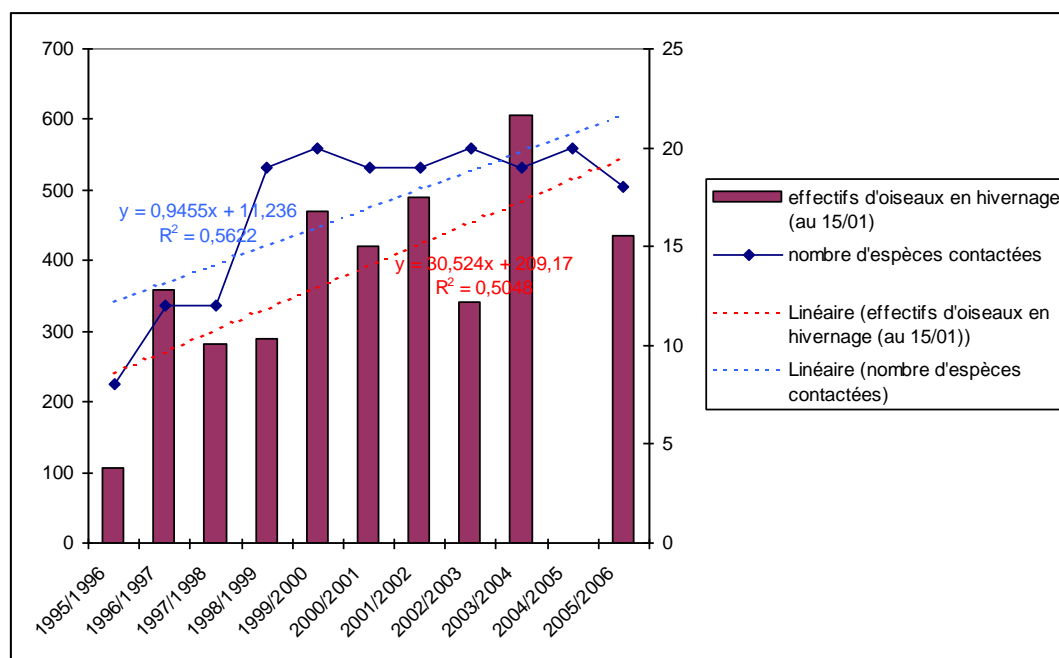
* espèces observées de façon exceptionnelle

➤ Les oiseaux d'eau :

Le graphique ci-après présente les effectifs d'oiseaux observés au 15 janvier 2006 :



Suite aux travaux d'aménagement, le site présente des potentialités d'accueil très intéressantes pour l'hivernage des oiseaux d'eau. Une augmentation significative des effectifs et du nombre d'espèces d'oiseaux d'eau est en effet observée (graphique ci-dessous). Aujourd'hui, les efforts de la F.D.C.L. vis à vis de l'entretien et du développement des connaissances scientifiques du site, permettent un maintien des conditions écologiques favorables à l'avifaune et l'accueil en moyenne de plus de 500 individus d'une vingtaine d'espèces chaque hiver.



➤ Les passereaux :

Depuis l'année 2000, un suivi est mis en place, à hauteur de deux relevés (début et fin de printemps) tous les ans. Il permet de suivre l'évolution du nombre d'espèces et de couples nicheurs de cette population diversifiée de passereaux, parallèlement à l'évolution du milieu.

Sur ce site, cinq espèces patrimoniales trouvent leur habitat dans les roselières : le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) et le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*). Une attention est donc portée sur la préservation de ces espèces, passant immédiatement par la conservation de leurs habitats tant sur les zones de reproduction que d'hivernage et donc en particulier par le maintien et la restauration des roselières (envahissement naturel de la phragmitaie par des arbustes puis la pinède), un contrôle des niveaux d'eau tout au long de l'année adapté aux exigences écologiques de ces passereaux et oiseaux d'eau et l'absence de dérangement des couples reproducteurs (F. FAURE, 2000).

Les mammifères :

On note la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) et du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèces bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981). Cette dernière espèce fut contactée à plusieurs reprises au niveau de l'étang de Léon (dernière donnée connue : le 15 janvier 2004, lors d'une campagne de piégeage, dans le cadre du Plan de restauration du Vison d'Europe).

Les reptiles :

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexe II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 22 juillet 1993), est présente sur le site.

La flore :

Avant 1977, le marais du Cout de Mountagne était constitué d'aulnaies-saulaies sur substrat tourbeux en périphérie et de milieux ouverts de type mégaphorbiaie dans lesquels venaient se perdre les petits ruisseaux constituant la partie sud du bassin versant de l'étang de Léon.

Une première étude floristique, réalisée en 1996 par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement "Seignanx et Adour", fait suite aux premiers travaux d'aménagement de la F.D.C.L. et met en évidence un milieu ayant répondu favorablement. En effet, la richesse floristique d'un tel site étant liée principalement à l'ouverture du milieu et le taux d'humidité, les travaux effectués consistant à dégager des zones et réhumidifier le milieu ont contribué globalement à augmenter la diversité floristique.

Depuis, le C.P.I.E. "Seignanx et Adour" assure un suivi botanique régulier de la réserve afin d'améliorer les connaissances sur la dynamique des différentes formations végétales constituant le milieu et définir un plan d'intervention raisonné et adapté à la conservation de la mosaïque d'habitats.

La réserve est composée actuellement de cinq grandes unités :

✓ Les lagunes :

L'Utriculaire (*Utricularia sp.*) est présente en pleine eau ; sur les bordures, plusieurs espèces telles que le Jonc couché (*Juncus supinus*), le Scirpe flottant (*Scirpus fluitans*), le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), etc. sont observées. Ces lagunes sont colonisées, à degrés différents, par la Jussie (*Ludwigia grandiflora*) et le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*). Le niveau d'eau est régulable sur la majorité des casiers hydrauliques par l'intermédiaire de deux seuils (seuls trois casiers suivent globalement le niveau d'eau de l'étang de Léon).

✓ Les prairies paratourbeuses :

Elles présentent une composition floristique constituée d'espèces intéressantes telles que le Rhynchospora blanc (*Rhynchospora alba*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), le Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum* : espèce protégée en Aquitaine), la Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*). Des secteurs très humides peuvent temporairement s'y observer (zones dépressionnaires, élargissement de fossés en eau).

✓ Les roselières :

Dominées par le Roseau (*Phragmites australis*), elles peuvent également être constituées d'autres espèces telle que la Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Sur les zones les plus humides, s'y développent la Rossolis intermédiaire (*Drosera*

rotundifolia), la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera intermedia*), des potamots (*Potamogeton sp.*) ou encore le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*).

✓ Les fruticées :

Elles sont majoritairement constituées par le Piment royal (*Myrica gale*) et la Bourdaine (*Frangula alnus*) et présentent d'autres espèces telles la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) en strate herbacée.

✓ Les bois marécageux :

Ce sont des bois marécageux d'Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), la strate arbustive étant dominée par la Bourdaine (*Frangula alnus*) et la strate herbacée par la Laïche paniculée (*Carex paniculata*) formant d'importants touradons. L'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) y est également présente.

Le bilan du suivi floristique de 2005 tend à confirmer l'intérêt qu'il y a à maintenir sur le site un taux d'humidité printannier et estival conséquent. En effet, les niveaux d'eaux hauts, relevés lors des inventaires de 2003 et 2005, ont pu contribuer à une diversification végétale plus importante que les dernières années. Les habitats présents sont plus riches en espèces végétales ; certaines espèces patrimoniales ont également pu se développer sur des secteurs dépresssionnaires et les secteurs habituellement assez pauvres floristiquement se sont également diversifiés. Ce bilan démontre donc que ce site conserve de réelles potentialités végétales et que si les conditions, notamment hydriques et les pratiques de gestion sont adaptées, les espèces caractéristiques des milieux humides et tourbeux actifs peuvent s'y développer.

OBJECTIFS DE GESTION :

Les objectifs qui suivent sont en accord avec ceux définis dans le Plan de gestion de la Réserve naturelle du Courant d'Huchet (nouveau plan de gestion en cours d'élaboration).

➤ Assurer la conservation de la mosaïque d'habitats, et notamment :

✓ **Assurer la conservation des prairies paratourbeuses et dépressions associées**
MISE EN PRATIQUE

➤ Contrôler les niveaux d'eau, afin de maintenir un taux d'humidité important au niveau des dépressions tourbeuses (maintien d'un niveau de la nappe d'eau haut évitant un assèchement de la tourbe) permettant de favoriser les espèces spécifiques (Rhynchospora blanc, Narthécie des marais, Linaigrette à feuilles étroites, Rossolis intermédiaire) au détriment des espèces invasives telle la Molinie bleue

- baisse des niveaux d'eau des différents casiers le plus lentement possible
- maintien d'un niveau d'eau élevé jusqu'en fin juin (lutte contre les espèces invasives)

➤ Entretien par fauche tardive (mi-août/septembre : afin d'éviter les périodes de ponte et chrysalisation de nombreuses espèces d'insectes, et de floraison et fructification de la plupart des espèces végétales) sur les zones les plus encombrées

✓ **Assurer la conservation des roselières**, habitat d'espèces d'oiseaux recensées et d'intérêt patrimonial (Blongios nain, Butor étoilé, Héron pourpré, Busard des roseaux, Bruant des roseaux) et également d'une gamme d'autres espèces végétales et animales caractéristiques de ce milieu

MISE EN PRATIQUE

➤ Contrôler les niveaux d'eau

- afin de maintenir une phragmitaie inondée tout au long de l'année pour satisfaire aux exigences écologiques de l'avifaune utilisant cet habitat en tant que zone de reproduction et d'hivernage, et

- afin de freiner l'occurrence des espèces d'arbustes invasifs (Baccharis, Myrte des marais, Bourdaine, Saule) s'opposant au bon développement du roseau et à la création de zones pures et denses de Phragmites
 - baisse des niveaux d'eau des différents casiers le plus lentement possible
 - maintien d'un niveau d'eau élevé jusqu'en fin juin (lutte contre les espèces invasives)
- Limiter l'implantation des espèces d'arbustes invasifs par girobroyage ponctuel et exportation des résidus
- ✓ **Assurer la conservation de la végétation de bordure de plan d'eau**, habitat potentiel de nombreuses espèces d'odonates
MISE EN PRATIQUE
 - Eviter les actions de girobroyage en bordure des plans d'eau
- ✓ **Assurer la conservation de boisements alluviaux**
- **Maintenir une bonne qualité d'eau**
MISE EN PRATIQUE
 - Surveiller la qualité physico-chimique (variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.))
- **Lutter contre les espèces exotiques : Jussie**, afin de préserver les espèces autochtones et leurs niches écologiques
MISE EN PRATIQUE
 - Arracher manuellement et mécaniquement la Jussie en exportant les produits issus de la coupe
- **Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu**
MISE EN PRATIQUE
 - Réaliser des inventaires de la faune et la flore, afin de définir au mieux les mesures de gestion à mettre en œuvre à l'avenir, et en particulier :
 - **Avifaune** : comptage hivernal des oiseaux d'eau (tous les 15 du mois de novembre à mars, chaque année) et suivi des passereaux nicheurs (deux I.P.A. : un en début et un en fin de printemps, tous les ans) permettant d'évaluer l'évolution de ce peuplement parallèlement à l'évolution du milieu

Un suivi particulier des espèces patrimoniales est également effectué : Blongios nain (assuré par la Réserve Naturelle), Bruant des roseaux, Sarcelle d'hiver, etc.

 - **Flore** : suivi, à hauteur d'un relevé tous les deux ans, permettant d'évaluer les impacts éventuels des futurs aménagements, avec réalisation de la cartographie des habitats

BIBLIOGRAPHIE :

- F. FAURE, 2000. Mise au point d'un suivi des oiseaux nicheurs et migrateurs au Marais du Cout de Mountagne. 19p.
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, 1999. Plan de gestion. 128p.
- CPIE « Seignanx et Adour », 1996. Impact des aménagements sur la composition floristique de la Réserve du Cout de Mountagne (Léon). 17p.
- CPIE « Seignanx et Adour », 1999. Suivi floristique des aménagements réalisés dans la Réserve du Cout de Mountagne (1998). 19p.
- CPIE « Seignanx et Adour », 2000. Comparaison des relevés de végétation 1998/2000 et modalités de gestion. 22p.

- CPIE « Seignanx et Adour », 2001. Réserve du Cout de Mountagne – Premier bilan floristique de la Lande tourbeuse.7p.
- CPIE « Seignanx et Adour », 2006. Réserve du Cout de Mountagne – Suivi botanique annuel : Bilan floristique 2005, Analyse des évolutions de la végétation, Préconisations de gestion

Marais du Bassin du Courant de Contis

Le Bassin du Courant de Contis est situé au centre du littoral landais, entre la région du Born (au nord) et le bassin de l'étang de Léon (au sud).

MARAIS D'UZA-LEVIGNACQ Réserve de Chasse et de Faune Sauvage d'Uza



Commune : Uza

Superficie : 21 hectares

Propriétaire : 3 propriétaires privés

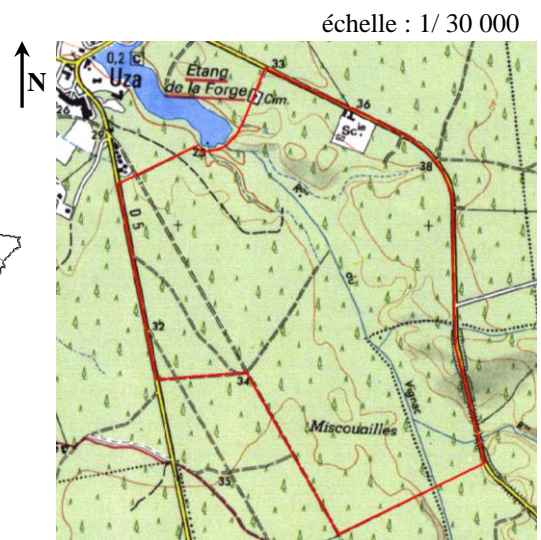
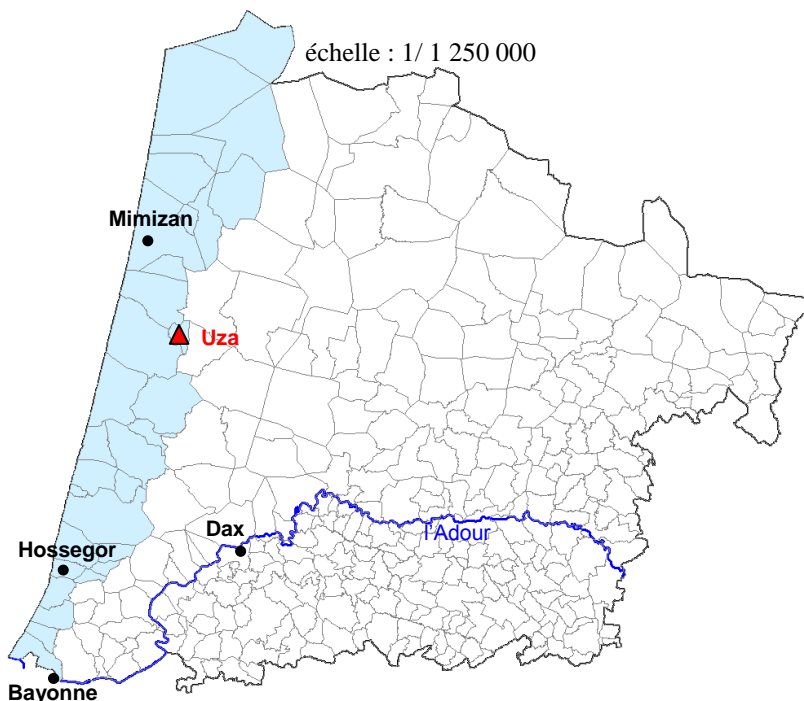
Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et propriétaires privés

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation des marais du littoral
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, le Vison d'Europe, la Loutre, la Cistude d'Europe, l'ichtyofaune et les odonates
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



— périmètre de la réserve

HISTORIQUE :

Le marais d'Uza est un marais du littoral de 21 hectares enclavé dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) de 150 hectares. Il bénéficie d'une convention entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et les propriétaires privés, depuis 1992. Cette convention de gestion a pour but notamment de restaurer les prairies humides dont certaines parties ont évolué en formation forestière spontanée (essentiellement des rejets d'aulnes) suite à l'abandon du système d'élevage traditionnel.

Marais de fond de vallée, long et étroit, bordant le ruisseau du *Vignacq*, il est alimenté en eau par un ruissellement continu provenant des dunes voisines. Trois ouvrages permettent de retenir un degré d'inondation et d'humidité suffisant. Le site est entretenu presque exclusivement par le pâturage (poney), actuellement insuffisant.

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1992	coupe et broyage rejets, récurage anciens lits du Vignacq	10 ha	16 859,95 €
1993	construction 2 digues et bondes, bassin dessableur, achat piquets et barbelé		30 370,81 €
1994	1 ^{er} girobroyage, observatoire		8 315,03 €
1995	panneaux éducatifs, curage prise d'eau, 1 pont, rehaussement digue		7 357,34 €
1996	vidange piège à sable, enfoncement piquets, plaquette grand public		2 664,04 €
1997	bonde, vidange bassin dessableur		3 961,86 €
1998	achat brande		1 256,82 €
2000	entretien bonde		255,26 €
2001	travaux pelle		2 505,20 €
2002	clôtures, service vétérinaire, enfoncement piquets		3 930 €
2004/2005	renforcement digue		75,35 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1995-2001	girobroyage	10 ha	35 483,91 €
2003/2004	girobroyage	6 ha	3 588 €
	essai mise en andain	8 heures	583 €
2004/2005	girobroyage marais	24 heures	1 808,40 €
	mise en andain	1 heure	75,35 €
2005/2006	girobroyage		669,76 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
2004/2005	suivi odonates		638,80 €
2005/2006	suivi odonates		869 €
	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		150 €
	étude floristique (cartographie des habitats)		1 597,60 €
TOTAL			123 016,47 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1995/1996),
- ✓ du suivi des passereaux nicheurs, réalisé les 19 avril et 19 mai 2005 par F. Ibanez, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.)
- ✓ et des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,

et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 44 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 28 d'intérêt patrimonial :

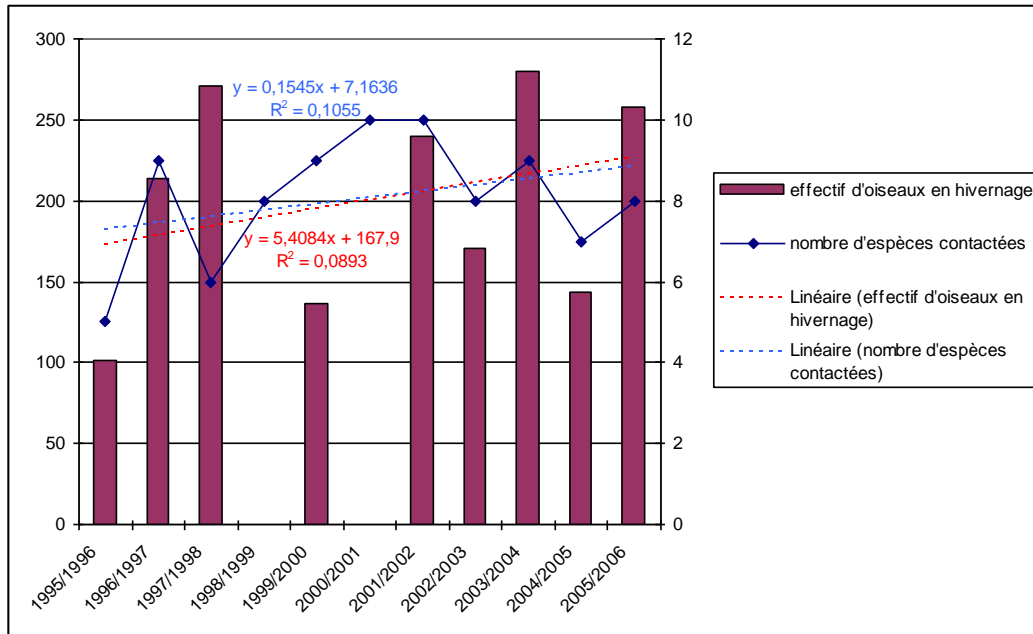
Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	I.P.A.	Observations ponctuelles
		international		européen		national					
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999					
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5				
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	X					X	X		X	
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X				X	X	X		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	X		
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	X		
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	X		X		X	X	X	X		
Cigogne blanche *	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X		X	X	X	X		
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		X		X	X	X	X	X		
Chipeau *	<i>Anas strepera</i>		X		X	X	X	X	X		
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X		X	X	X		
Pilet *	<i>Anas acuta</i>		X		X		X	X	X		
Siffleur *	<i>Anas penelope</i>		X		X		X	X	X		
Souchet *	<i>Anas clypeata</i>		X		X		X	X	X		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X		X	X	X		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X		X		X	X	X		X	
Faucon hobereau *	<i>Falco subbuteo</i>	X				X	X	X		X	
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>		X		X		X	X		X	
Foulque macroule *	<i>Fulica atra</i>		X		X		X		X		
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X	X	X	X	X		
Vanneau huppé *	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X		X		X		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		X		X		X	X	X		
Courlis cendré *	<i>Numenius arquata</i>		X		X		X		X		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X	X		X	
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>		X	X		X	X	X		X	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		X		X		X	X		X	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>				X		X		X		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X	X		X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X	X		X	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X				X	X	X		X	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>		X	X		X	X	X		X	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X				X	X	X		X	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X				X	X	X		X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X	X		X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X	X		X	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X	X		X	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				X	X	X		X	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		X		X		X	X		X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X	X		X	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X	X		X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X	X		X	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X				X	X	X		X	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	X				X	X	X		X	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X	X		X	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X	X	X		X	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X	X		X	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		X			X	X	X		X	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X	X	X		X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X				X	X	X		X	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				X		X			X	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				X		X			X	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				X		X			X	
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X				X	X	X		X	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X			X	X	X		X	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	X				X	X	X		X	

* espèces observées de façon exceptionnelle

➤ *Les oiseaux d'eau :*

Le peuplement d'oiseaux d'eau est constitué principalement de Colverts, Sarcelles d'hiver, Hérons cendrés et Grand cormorans.

Ce marais fait partie des « petits sites » que gère la F.D.C.L. qui contribuent à la fonctionnalité du réseau des réserves en place. Entre 150 et 250 individus sont observés chaque année. Les effectifs d'oiseaux aussi bien que le nombre d'espèces, en hivernage, fluctuent selon les années :



➤ *Les passereaux :*

Le site est particulièrement favorable à la reproduction des passereaux. La richesse spécifique y est importante (32 espèces) et une espèce peu commune et à fort intérêt patrimonial y est présente : l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), espèce des boisements clairs.

Les mammifères :

La Loutre (*Lutra lutra*) et le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèces bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), sont présents sur ce site particulièrement utilisé pour l'alimentation.

Les reptiles :

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 22 juillet 1993), se reproduit sur le site (observation de pontes sur des zones sableuses, ensoleillées et proches d'un point d'eau). La phragmitaie et la prairie à Joncs, présentes toutes deux sur le site, sont également des habitats particulièrement appréciés par cette espèce.

L'ichtyofaune : Un pêche électrique a permis de mettre en évidence la diversité de la population de poissons vivant dans le *Vignacq* (cours d'eau traversant le site) et le marais, celui-ci s'avérant un excellent site de fraie du Brochet (*Esox lucius*), espèce raréfiée dans le département des Landes.

Les odonates :

Deux inventaires des odonates ont été réalisés par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour », en 2004 et en 2005 (CPIE « Seignanx et Adour », 2005 et 2006). Ce suivi met en évidence la présence de 22 espèces, dont une d'intérêt patrimonial, l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*).

L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur de neuf espèces, quatre autres espèces ayant un caractère reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes) :

<i>Anax imperator</i>	<i>Coenagrion puella</i>	<i>Orthetrum cancellatum</i> *
<i>Boyeria irene</i> *	<i>Cordulegaster boltonii</i> *	<i>Orthetrum coerulescens</i> *
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	<i>Crocothemis erythraea</i> *	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>
<i>Calopteryx splendens xanthostoma</i> *	<i>Enallagma cyathigerum</i>	<i>Somatochlora flavomaculata</i>
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	<i>Erythromma viridulum</i> **	<i>Sympetma fusca</i> *
<i>Ceriagrion tenellum</i> **	<i>Ischnura elegans</i> **	<i>Sympetrum sanguineum</i>
<i>Chalcolestes viridis</i> *	<i>Libellula quadrimaculata</i>	<i>Sympetrum striolatum</i> *
<i>Coenagrion mercuriale</i> **		

espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, à l'annexe II de la Directive Habitats du 21 mai 1992, à l'article 1 de l'arrêté national du 22 juillet 1993

** espèces dont le caractère reproducteur est possible

* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

Au niveau du ruisseau de *Vignac*, le peuplement est constitué principalement d'espèces typiques des ruisseaux (*Cordulegaster boltonii*, *Calopteryx splendens xanthostoma* et *Coenagrion mercuriale*, cette dernière ayant besoin à la fois de zones ensoleillées ainsi que d'une végétation aquatique dense) et d'espèces plus ubiquistes ayant besoin à la fois de zones en eau dépourvues de végétation mais également de rives présentant des surfaces à nu (sable) (*Ceriagrion tenellum*, *Ischnura elegans* ou *Orthetrum cancellatum*).

Les cours d'eau en provenance du bassin versant boisé, peu profonds et à courant quasi nul, sont quant à eux caractérisés par la présence d'espèces typiques des cours d'eau (espèces de *Calopteryx* et *Coenagrion mercuriale*), d'espèces de milieux type fossés peu profonds à courant faible, annexes d'autres milieux aquatiques (*Pyrrhosoma nymphula*, *Somatochlora flavomaculata*, *Orthetrum coerulescens*, etc.)

Enfin, au niveau des plans d'eau, le peuplement est constitué par les espèces retrouvées dans les milieux déjà évoqués, à savoir celles typiques des cours d'eau (espèces de *Calopteryx* et *Coenagrion mercuriale*) et celles plus ubiquistes ou d'étangs ensoleillés comme *Chalcolestes viridis*, *Ceriagrion tenellum*, *Coenagrion puella*, *Anax imperator*, *Crocothemis erythraea*, etc.

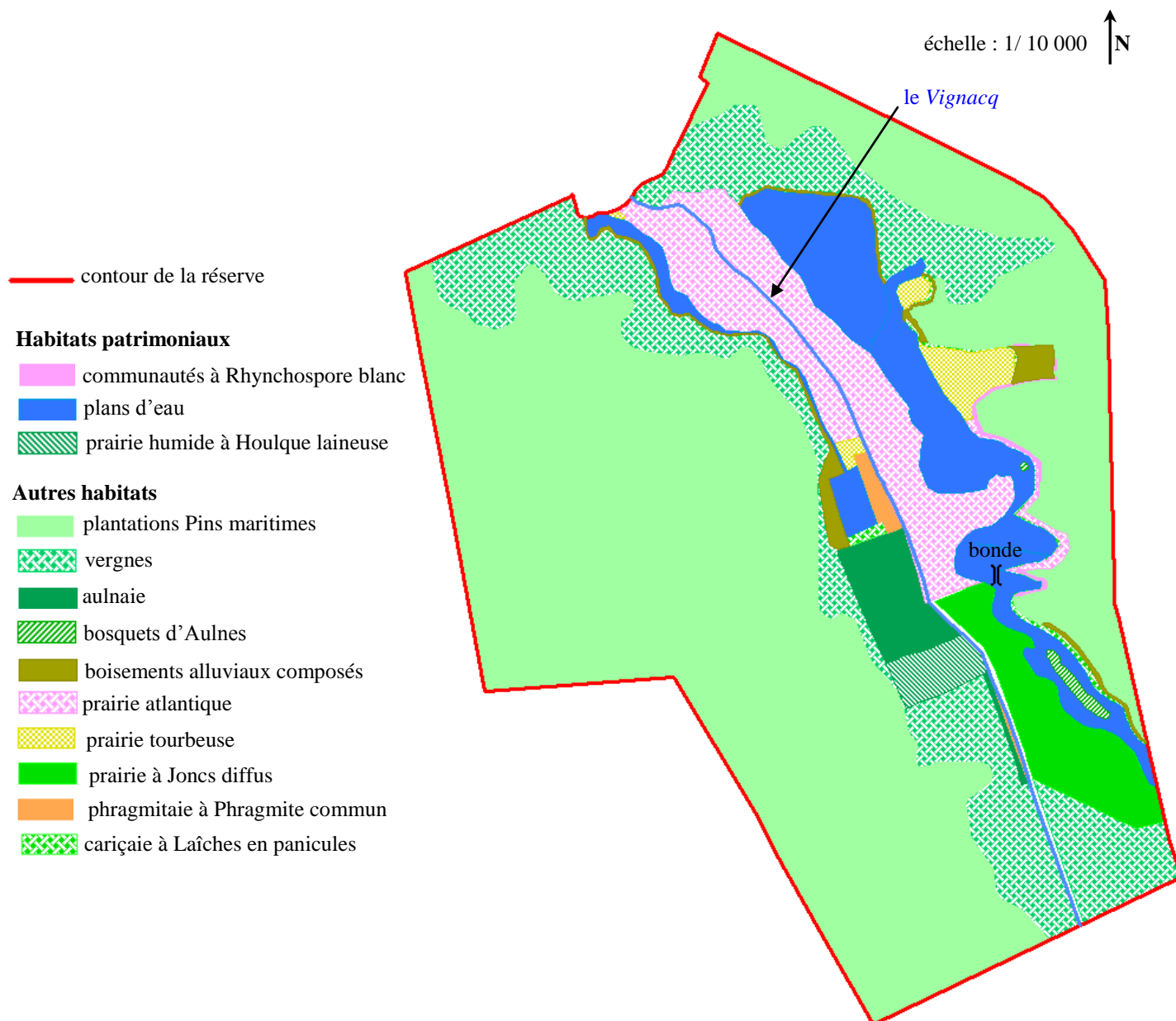
Le marais d'Uza est donc un site d'intérêt vis à vis des odonates, en particulier lié à l'association de milieux d'eaux courantes et d'eaux stagnantes qui favorise une diversité en odonates, avec la présence d'espèces spécifiques de chaque type de milieu.

La flore :

Des données de 1872 présentaient le site comme étant constitué de quatre grandes unités : un marais, un étang, une pignada et un pré.

En 2005, une étude floristique, effectuée par la F.D.C.L. et encadrée par F.Blanchard du Conservatoire Botanique Aquitaine/Poitou-Charentes (BERG M. et CHALAND C., 2005), permet la réalisation de la cartographie des habitats, dont trois ayant une forte valeur patrimoniale :

- ✓ **Communautés à Rhynchopore blanc** (Code Corine : 54.6) : annexe I de la Directive Habitat du 21 mai 1992 (7150), très rare en Aquitaine
- ✓ **Plans d'eau dystrophe organique avec dominance de macrophytes libre submergés** (Code Corine : 22.12) : annexe I de la Directive Habitat du 21 mai 1992 (3150), rare en Aquitaine
- ✓ **Prairie humide atlantique à Houlque laineuse** (Code Corine : 37.21) : rare en Aquitaine



Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces végétales observées lors de cet inventaire floristique :

<i>Achillea millefolium ssp. millefolium</i>	<i>Erica cinerea</i>	<i>Phragmites australis</i>
<i>Agrostis capillaris ssp. capillaris</i>	<i>Erica scoparia ssp. scoparia</i>	<i>Pinguicula lusitanica</i>
<i>Aira praecox</i>	<i>Erica tetralix</i>	<i>Plantago lanceolata ssp. lanceolata</i>
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Eupatorium cannabinum ssp. cannabinum</i>	<i>Polygonum hydropiper</i>
<i>Anagallis tenella</i>	<i>Frangula dodonei ssp. dodonei</i>	<i>Potamogeton natans</i>
<i>Angelica sylvestris ssp. sylvestris</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<i>Potamogeton pectinatus</i>
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Potamogeton polygonifolius</i>
<i>Athyrium filix-femina</i>	<i>Hypericum elodes</i>	<i>Potentilla erecta ssp. erecta</i>
<i>Blechnum spicant</i>	<i>Hypericum tetrapterum</i>	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>
<i>Calluna vulgaris</i>	<i>Iris pseudacorus</i>	<i>Pteridium aquilinum ssp. aquilinum</i>
<i>Carex echinata</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Quercus robur ssp. robur</i>
<i>Carex paniculata</i>	<i>Juncus articulatus</i>	<i>Ranunculus flammula ssp. flammula</i>
<i>Carex pseudocyperus</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Rhynchospora alba</i>
<i>Chenopodium ambrosioides</i>	<i>Lemna minor</i>	<i>Robinia pseudoacacia</i>
<i>Cirsium palustre</i>	<i>Lotus corniculatus ssp. corniculatus</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Cladium mariscus</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i>	<i>Saponaria officinalis</i>
<i>Convolvulus arvensis ssp. arvensis</i>	<i>Luronium natans</i>	<i>Schoenus nigricans</i>

<i>Coryza canadensis</i>	<i>Luzula multiflora.</i>	<i>Scrophularia auriculata</i>
<i>Cynodon dactylon</i>	<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Scutellaria minor</i>
<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Lysimachia vulgaris ssp. vulgaris</i>	<i>Solanum dulcamara</i>
<i>Cytisus scoparius ssp. scoparius</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Solanum nigrum</i>
<i>Drosera intermedia</i>	<i>Mentha aquatica</i>	<i>Thelypteris palustris</i>
<i>Drosera rotundifolia</i>	<i>Mibora minima</i>	<i>Trifolium pratense ssp. pratense</i>
<i>Eleocharis multicaulis</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Typha angustifolia</i>
<i>Eleocharis palustris ssp. vulgaris</i>	<i>Myosotis scorpioides</i>	<i>Ulex europaeus ssp. europaeus</i>
<i>Elodea canadensis</i>	<i>Myrica gale</i>	<i>Utricularia vulgaris</i>
<i>Epilobium tetragonum ssp. tetragonum</i>	<i>Nuphar lutea</i>	<i>Wahlenbergia hederacea</i>
<i>Erica ciliaris</i>	<i>Osmunda regalis</i>	

espèce inscrite à l'annexe I de la Convention de Berne, à l'annexe II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992 et à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèces "rares" en Aquitaine

Le Flûteau nageant (*Luronium natans*) est présent sur le site au niveau des plans d'eau dystrophes organiques. Cette espèce montre une certaine amplitude écologique et est capable de supporter des variations importantes du niveau d'eau.

BIBLIOGRAPHIE :

- CPIE « Seignanx et Adour », 2005. Suivi 2004 Odonates/Flore sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.
- CPIE « Seignanx et Adour », 2006. Suivi 2005 Odonates/Flore sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.
- BERG M. et CHALAND C., 2005. Inventaires floristiques et faunistiques des sites gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

MARAIS DU MAHOURAT

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Saint-Julien-en Born



prairie restaurée



aménagement d'une couche de sable pour la ponte de la Cistude d'Europe

Commune : Saint-Julien-en-Born

Superficie : 70 hectares (51 hectares en convention de gestion)

Propriétaire : commune de Saint-Julien-en-Born

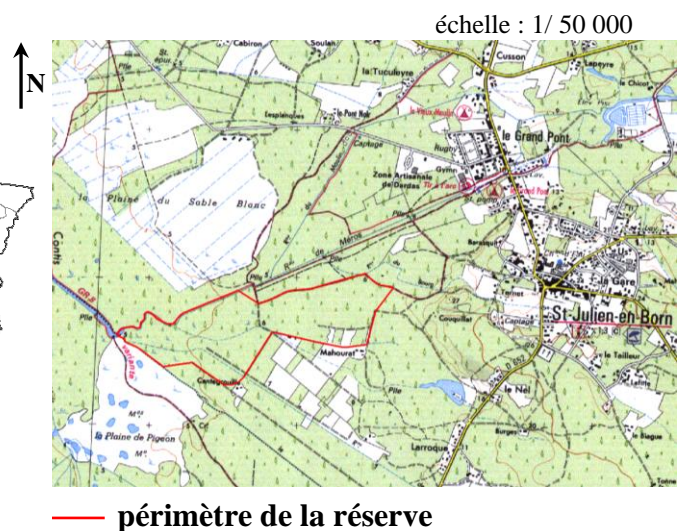
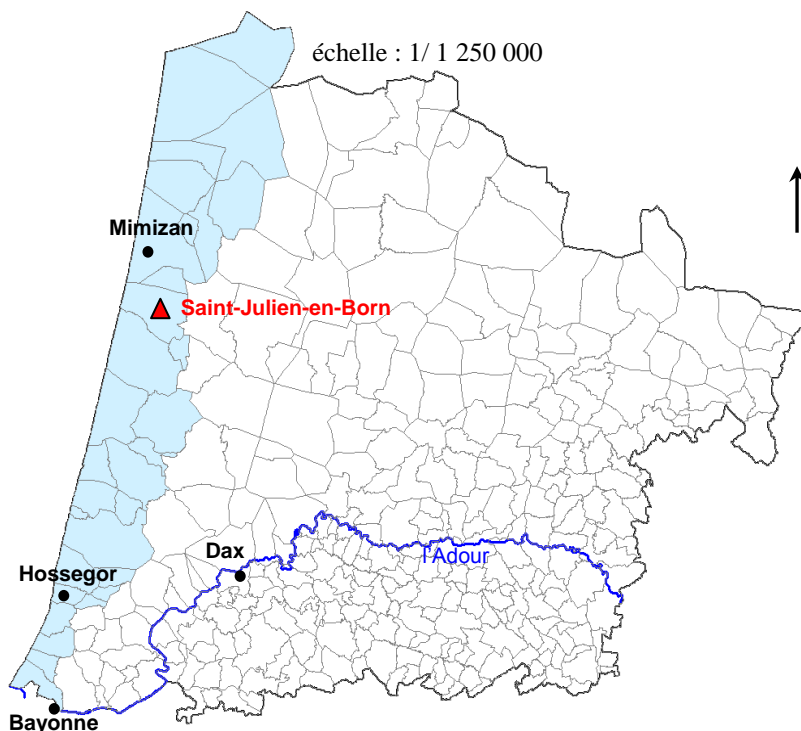
Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et commune de Saint-Julien-en-Born

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation des marais du littoral
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, le Vison d'Europe, la Loutre, la Cistude d'Europe et les odonates
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



— périmètre de la réserve

HISTORIQUE :

Le marais du Mahourat porte le statut de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) depuis 1993 et bénéficie d'une convention de gestion entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et la commune de Saint-Julien-en-Born de 24 ans reconductible. Cette convention a pour but de restaurer les prairies humides ayant laissé place à une aulnaie vigoureuse suite à l'abandon du pâturage.

Marais situé à la confluence des ruisseaux d'Uza (*Vignacq*) et de Mézos, des anciens dépôts de sable déposés par ces cours d'eaux forment un micro-relief alternant prairies sèches et humides. Désormais, un troupeau de vaches est présent d'avril à septembre pour l'entretien de ces prairies.

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1993	préparation déboisement		2 537,59 €
1994	arasement souches, 1 ^{er} girobroyage	3,30 ha	2 142,53 €
1995	récurage fossés, création pont		2 711,84 €
1996	début exploitation forestière		
1997	arasement souches, création fossés, réparation 2 ponts	12 ha	10 111,94 €
1998	création 2 fossés, achat 3 déversoirs	16 ha	27 056,43 €
1999	installation clapet, rehaussement digue, achat piquets		8 557,37 €
2000	rehaussement digue (ponte cistude), enfoncement piquets, achat piquets		4 545,47 €
2001	création passerelle chevaux, réfection pont		1 345,59 €
2002	installation 3 ^{ème} déversoir		709,83 €
2004/2005	création digue, installation clapet		1 243,84 €
	achat déversoir en béton et vanne		2 962,49 €
2005/2006	mise en place clôtures sur marais (pâturage)		2 127,12 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1999-2002	girobroyage d'entretien	27 ha	60 578,49 €
2003/2004	girobroyage casiers 2 et 4	7,40 ha	4 425,20 €
	curage point d'eau pour chevaux	3 heures	218,87 €
	girobroyage casier 1	9 hectares	5 382 €
	entretien bords de fossés et clôtures	19 heures	1 386,17 €
2004/2005	girobroyage casiers 1, 2, 3 et 4	30,34 ha	16 538,72 €
	mise en andain des résidus	12 heures	1 582,31 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature	Montant	
2006/2007	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)	540 €	
	suivi odonates	1 393 €	
TOTAL			158 136,80 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 2003/2004),
- ✓ du suivi des passereaux nicheurs, réalisé les 15 avril et 29 mai 2006 par F. Ibanez, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.)
- ✓ et des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,

et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 37 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 25 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	I.P.A.	Observations ponctuelles
		international		européen		national					
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999					
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5				
Héron cendré *	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	X		
Héron pourpré *	<i>Ardea purpurea</i>	X		X		X	X	X		X	
Aigrette garzette *	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	X		
Cigogne blanche *	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X		X	X	X	X		
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X			X	X		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X			X	X		
Milan noir *	<i>Milvus migrans</i>	X		X		X	X	X		X	
Busard Saint-Martin *	<i>Circus cyaneus</i>	X		X		X	X	X	X		
Faucon crécerelle *	<i>Falco tinnunculus</i>	X				X	X	X		X	
Faucon hobereau *	<i>Falco subbuteo</i>	X				X	X	X		X	
Faisan commun	<i>Phasianus colchicus</i>		X		X			X		X	
Râle d'eau *	<i>Rallus aquaticus</i>		X		X			X		X	
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X	X	X	X		X	
Vanneau huppé *	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X			X	X		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		X		X			X	X		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X	X		X	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		X		X			X		X	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>				X			X		X	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X	X		X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X	X		X	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X				X	X	X		X	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X				X	X	X		X	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X				X	X	X		X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X	X		X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X	X		X	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X			X		X	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	X				X	X	X		X	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				X	X	X		X	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		X		X			X		X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X			X		X	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X	X		X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X	X		X	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	X				X	X	X		X	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X				X	X	X		X	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X	X		X	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X	X	X		X	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X	X		X	
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	X				X	X	X		X	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		X			X	X	X		X	
Grosbec	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	X				X	X	X		X	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X	X	X		X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X				X	X	X		X	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				X			X		X	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				X			X		X	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				X			X		X	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X			X	X	X		X	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X				X	X	X		X	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X				X	X	X		X	

* espèces observées de façon exceptionnelle

Les mammifères :

On note la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) et du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèces bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981).

Les reptiles :

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexe II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 22 juillet 1993), se reproduit sur le site (observation de pontes sur un bourrelet de sable aménagé en 2000).

Les odonates :

En 2006, un inventaire a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour » (CPIE « Seignanx et Adour », 2007). Ce suivi met en évidence la présence de 17 espèces.

Huit espèces ont un caractère reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes) :

<i>Aeshnidae sp.</i>	<i>Coenagrion puella</i>	<i>Orthetrum albistylum</i>
<i>Anax imperator</i> **	<i>Cordulegaster boltonii</i>	<i>Orthetrum cancellatum</i>
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	<i>Crocothemis erythraea</i> **	<i>Orthetrum coerulescens</i> **
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	<i>Erythromma viridulum</i>	<i>Sympetrum sanguineum</i> **
<i>Ceriagrion tenellum</i> **	<i>Ischnura elegans</i> **	<i>Sympetrum striolatum</i> **
<i>Chalcolestes viridis</i>	<i>Libellula fulva</i> **	

** espèces dont le caractère reproducteur est possible

Au niveau d'une mare peu profonde et subissant un assèchement en période estivale, on observe un peuplement d'odonates principalement constitué d'espèces assez ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes telles que *Ischnura elegans*, *Ceriagrion tenellum*, *Erythromma viridulum*, etc.

Au niveau d'un ruisseau peu profond, asséché en été, le peuplement d'odonates est représenté par *Calopteryx xanthostoma*, espèce d'eaux courantes, *Libellula fulva*, davantage spécifique des milieux lotiques à végétation riveraine bien présente, *Orthetrum coerulescens*, caractéristique des zones peu profondes et enfin d'espèces ubiquistes d'eaux stagnantes plus ou moins profondes ou légèrement courantes (*Ceriagrion tenellum*, *Coenagrion puella*, *Sympetrum sanguineum*, etc.).

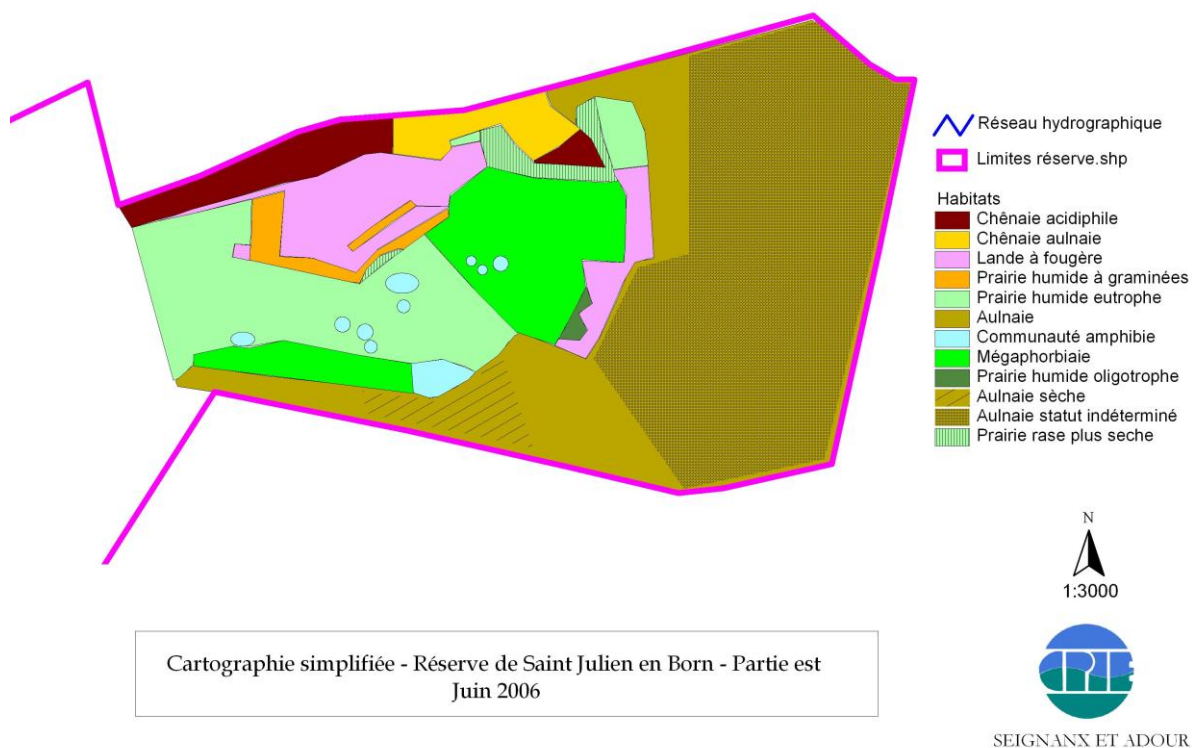
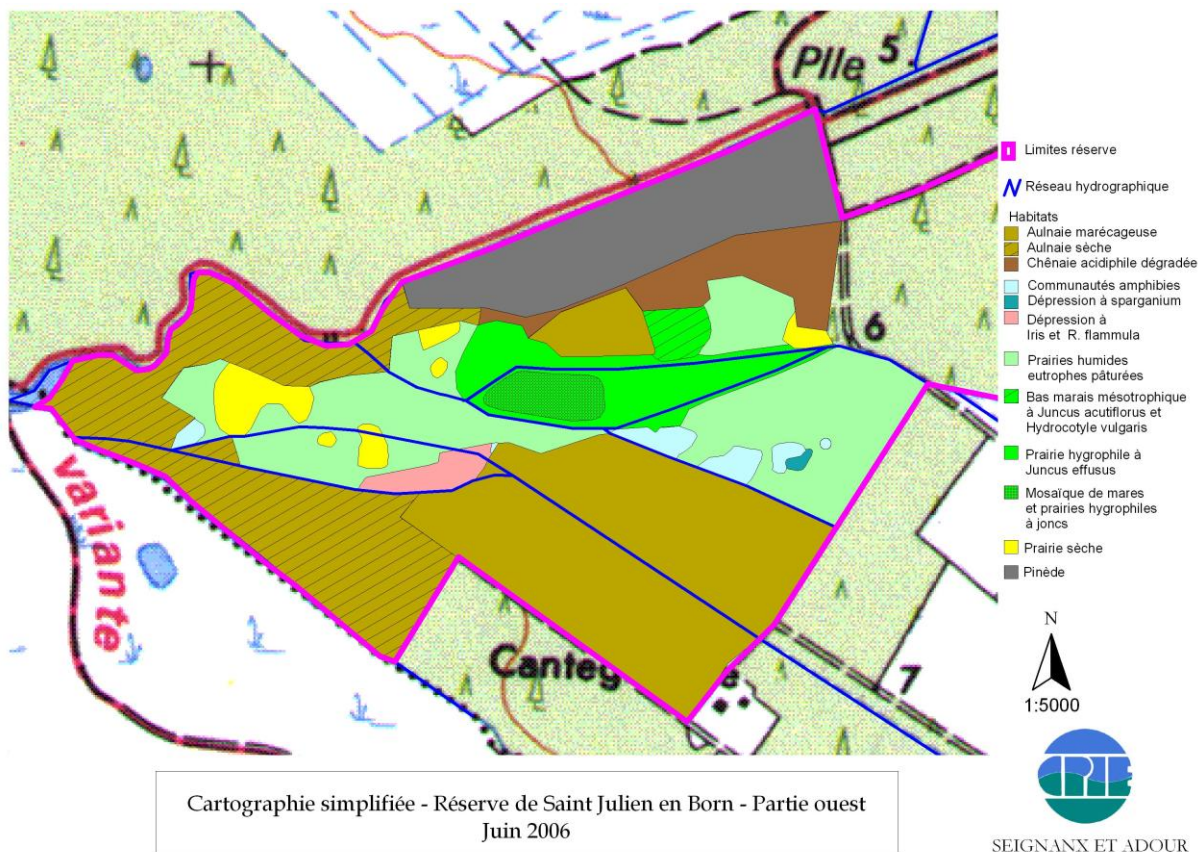
Au niveau d'une rivière à eaux vives et fraîches, le peuplement est quant à lui représenté par des espèces d'eaux courantes (*Calopteryx virgo meridionalis*, *Calopteryx xanthostoma* et *Cordulegaster boltonii*), *Orthetrum coerulescens*, espèce d'eaux peu profondes présente sur les secteurs à marges d'atterrissement et *Sympetrum striolatum*, espèce d'eaux stagnantes.

Enfin, au niveau des canaux à caractère lotique et ensoleillés, les espèces présentes sont principalement assez ubiquistes et affectionnent les eaux stagnantes ou légèrement courantes : *Anax imperator*, *Ischnura elegans*, *Orthetrum albistylum*, etc.

Ce site, composé essentiellement de milieux temporaires d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (dépressions, canaux et ruisseaux) auxquels s'ajoute un milieu d'eau courante (rivière), présente une richesse odonatologique moyenne avec des effectifs assez faibles. Cette constatation semble normale compte tenu de la faible représentativité des milieux en eau libre, des contraintes fortes liées à l'assèchement estival et du type de végétation des canaux restant en eau toute l'année (absence d'hydrophyte enraciné avec parfois couverture de lemnacées).

La flore :

Un cartographie simplifiée des habitats a été réalisée en juin 2006 par le CPIE « Seignanx et Adour ». Trois grandes unités sont distinguées : les habitats aquatiques non permanents (Communautés amphibies et dépressions à *Sparganium*), les habitats prairiaux (Prairies sèches dégradées, Prairies humides oligotrophes, Mégaphorbiaies et Prairies humides eutrophes pâturées) et les habitats forestiers (Aulnaies marécageuses, Chênaies-Aulnaies et Chênaies acidiphiles). Ces divers milieux constituent les habitats de nombreuses espèces animales présentes sur le site et possédant des niches écologiques variées.



BIBLIOGRAPHIE :

- CPIE « Seignanx et Adour », 2007. Suivis 2006 des odonates sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes. 68p.

Marais du Bassin du Courant de Contis

PLAINE DE PIGEON

Lit-et-Mixe



Commune : Lit-et-Mixe

Superficie : 67 hectares

Propriétaire : commune de Lit-et-Mixe

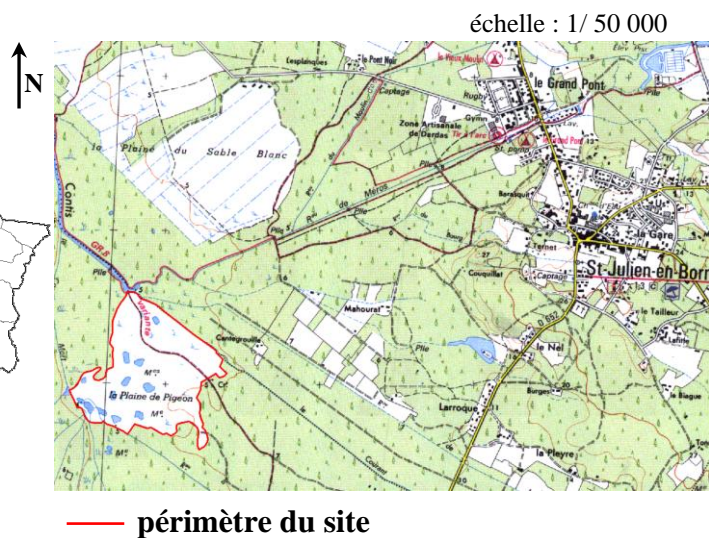
Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.), commune de Lit-et-Mixe et Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.)

Statut : zone chassable

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation des marais du littoral
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, les odonates, la Loutre, le Vison d'Europe et la Cistude d'Europe
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



HISTORIQUE :

Ce site de 65 hectares est situé au bord de l'ancien lit de l'étang de Lit-et-Mixe, en amont de la confluence du ruisseau d'Uza (*Vignacq*) et du « courant mort » (Lit-et-Mixe). En effet, un plan d'eau existant auparavant s'était transformé dans un premier temps en une vaste zone marécageuse qui à son tour a été drainée et cultivée puis boisée et pâturée sur certaines zones. La végétation spontanée (aulnes et saules) envahissait la plaine herbacée un peu plus chaque année.

A partir de 1987, une collaboration entre l'Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.), la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et la commune de Lit-et-Mixe se concrétise par un programme de restauration et de sauvegarde de la Plaine de Pigeon. Au sud de la Plaine, un petit ruisseau, qui coule toute l'année, a été notamment équipé en 2000 d'un seuil permettant d'humidifier les parties les plus basses. En effet, cette intervention avait été engagée afin de protéger la zone humide menacée par le curage du « courant mort ».

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT		
Année	Nature des interventions	Montant
1987-2002	girobroyage prairies et exportation foin	25 300 €
ETUDES FAUNE/FLORE		
Année	Nature	Montant
2003/2004	Analyse d'eau suite à la mortalité de chevaux	810,90 €
2005/2006	suivi floristique (cartographie des habitats)	1 597,60 €
2006/2007	suivi odonates	795 €
TOTAL		26 110,90 €

Dans un premier temps, un important travail de girobroyage des prairies a été nécessaire pour restaurer les prairies humides. A l'heure actuelle, c'est 70 bêtes qui pacagent la Plaine pour son entretien. De plus, suite au recurage d'un fossé au sud de la Plaine, et dans le but de garantir une certaine humidification, un déversoir fut installé.

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

L'avifaune :

La Plaine de Pigeon étant un site chassable, la F.D.C.L. n'effectue pas de comptages hivernaux d'oiseaux d'eau.

Cependant, des observations ponctuelles mettent en évidence l'hivernage de la Bécassine des marais (*Gallinago media*) et la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), cette dernière espèce faisant l'objet de baguage nocturne sur ce site référencé dans le cadre du protocole national « vague de froid » en tant que zone de refuge privilégié lors des températures hivernales extrêmes et d'hivers secs.

D'autres espèces nichent sur le site : le Circaète Jean le blanc (*Circaetus gallicus*) et le Milan noir (*Milvus migrans*), espèces bénéficiant d'un statut de protection européen et national (annexe I de la Directive Oiseaux du 2 avril 1979 et articles 1 et 5 de l'arrêté national du 16 juin 1999), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) et le Héron cendré (*Ardea cinerea*), espèces bénéficiant d'un statut de protection national (article 1 et 5 de l'arrêté national du 16 juin 1999) et le Pigeon ramier (*Columba palumbus*).

Les mammifères :

On note la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) et du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèces bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981).

Les reptiles :

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexe II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 22 juillet 1993), se reproduit sur le site (observation d'individus et de pontes sur des zones sableuses, ensoleillées et proches d'un point d'eau).

Les odonates :

En 2006, un inventaire a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour » (CPIE « Seignanx et Adour », 2007). Ce suivi met en évidence la présence de 20 espèces.

L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur de dix espèces, cinq autres espèces ayant un caractère reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes) :

<i>Aeshna sp.</i> *	<i>Chalcolestes viridis</i>	<i>Orthetrum cancellatum</i> *
<i>Anax imperator</i> *	<i>Coenagrion puella</i> **	<i>Orthetrum coerulescens</i> *
<i>Boyeria irene</i>	<i>Crocothemis erythraea</i> **	<i>Sympecma fusca</i> *
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	<i>Erythromma viridulum</i> **	<i>Sympetrum foscolumbii</i> *
<i>Calopteryx splendens xanthostoma</i>	<i>Ischnura elegans</i> **	<i>Sympetrum sanguineum</i> *
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	<i>Libellula fulva</i> *	<i>Sympetrum striolatum</i> *
<i>Ceriagrion tenellum</i> **	<i>Orthetrum albistylum</i> *	

** espèces dont le caractère reproducteur est possible

* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

Au niveau des mares peu profondes, à végétation aquatique bien développée, le peuplement d'odonates est caractérisé principalement par la présence d'espèces d'eaux stagnantes à végétation aquatique et/ou riveraine dense (*Crocothemis erythraea* et *Sympetrum striolatum*), d'espèces ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (*Ischnura elegans*, *Ceriagrion tenellum*, etc.) et d'espèces caractéristiques des zones peu profondes (*Orthetrum coerulescens* et *Sympecma fusca*).

Au niveau d'un ruisseau assez large, profond, fortement ombragé et à caractère lentique, les espèces sont majoritairement assez ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (*Ceriagrion tenellum*, *Coenagrion puella*, etc.).

Tandis qu'au niveau d'une portion de rivière ensoleillée, profonde, à eaux calmes et berges abruptes, le peuplement est représenté principalement par des espèces d'eaux courantes (*Calopteryx xanthostoma* et *Boyeria irene*) et des espèces assez ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (*Ischnura elegans* et *coenagrion puella*).

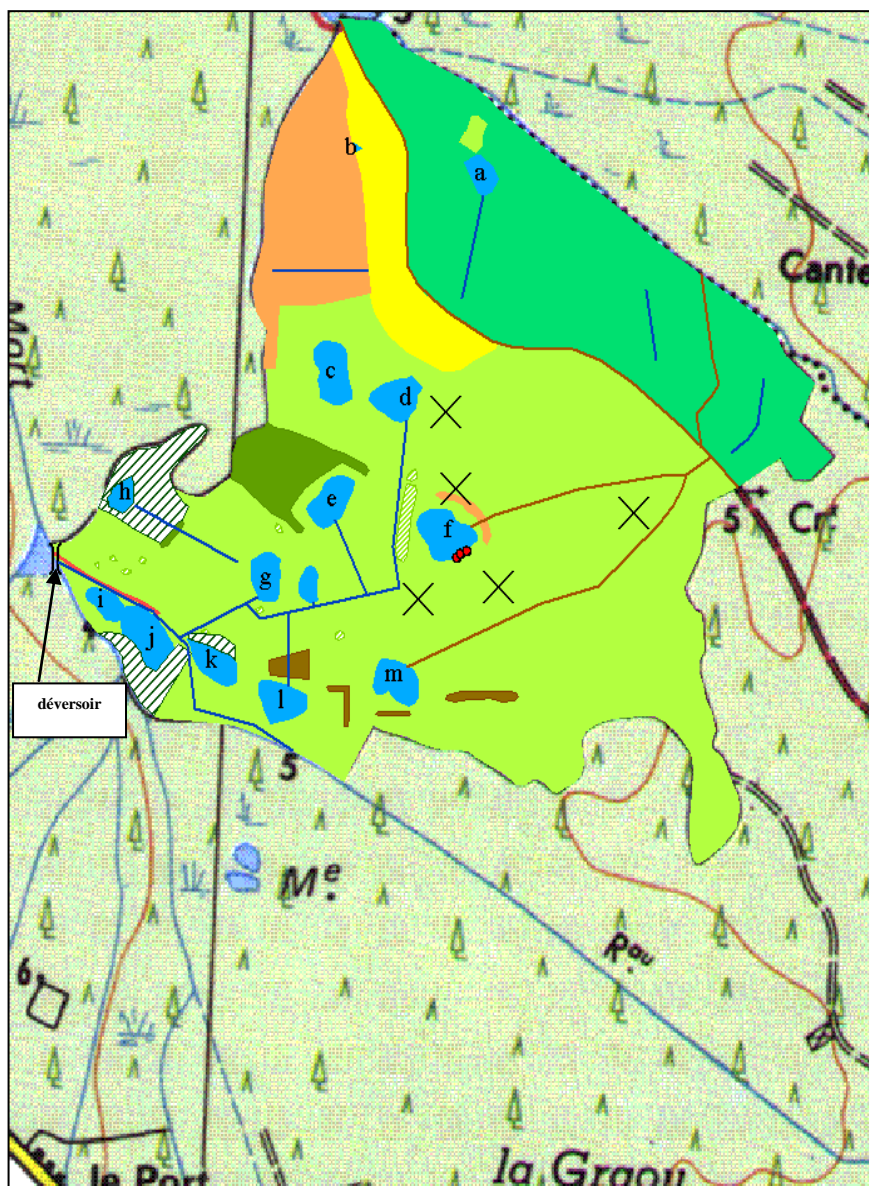
Enfin, sur un petit ruisseau ensoleillé, peu profond et à caractère lotique, on retrouve surtout des espèces d'eaux courantes telles que *Calopteryx haemorrhoidalis*, *Calopteryx virgo meridionalis*, etc. et des espèces ubiquistes d'eaux stagnantes à légèrement courantes telles que *Ischnura elegans* et *Ceriagrion tenellum*.

Ce site, composé d'une mosaïque de milieux, mares de profondeurs variables (certaines permanentes et d'autres temporaires) associées à différents types de cours d'eau, présente donc une diversité odonatologique intéressante avec des effectifs assez importants. Les milieux présentent également des caractéristiques favorables à l'accueil des odonates : végétation aquatique et/ou riveraine, niveaux d'eau plus ou moins profonds, berges à pente douce, présence de secteurs boisés et de milieux ouverts à proximité.

La flore :

En 2005, une étude floristique, effectuée par la F.D.C.L. et encadrée par F.Blanchard du Conservatoire Botanique Aquitaine/Poitou-Charentes, permet la réalisation de la cartographie des habitats, dont trois ayant une forte valeur patrimoniale :

- ✓ **Gazon vivace amphibie oligotrophe à Pilulaire et Littorelle** (Code Corine : 22.11) : très rare en Aquitaine
- ✓ **Pelouse à Laïche des sables et à Laïche à trois nervures** (Code Corine : 35.15) : très rare en Aquitaine
- ✓ **Groupements se rattachant à l'Hydrocotylo-Baldellion** (Code Corine : 22.313) : rare en Aquitaine



↑ N échelle : 1/10 000

Remarques :

- Les mares de tonnes situées au Sud sont inondées en permanence tandis que celles au Nord sont exondées en été.
- Outre les boisements humides qui s'étendent en aval de la Plaine, des Aulnaies sont incluses dans la propriété sous convention de gestion.

Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces végétales observées lors de cet inventaire floristique :

<i>Achillea millefolium</i> ssp. <i>millefolium</i>	<i>Galium palustre</i>	<i>Molinia caerulea</i>
<i>Agrostis canina</i> ssp. <i>canina</i>	<i>Genista anglica</i>	<i>Myosotis scorpioides</i>
<i>Agrostis capillaris</i> ssp. <i>capillaris</i>	<i>Gnaphalium uliginosum</i> ssp. <i>uliginosum</i>	<i>Myrica gale</i>
<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Osmunda regalis</i>
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<i>Phragmites australis</i>

<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Phytolacca americana</i>
<i>Angelica sylvestris</i> ssp. <i>sylvestris</i>	<i>Hypericum elodes</i>	<i>Pilularia globulifera</i>
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Hypericum humifusum</i>	<i>Pinus pinaster</i>
<i>Apium inundatum</i>	<i>Hypochaeris glabra</i>	<i>Plantago coronopus</i>
<i>Baldellia ranunculoides</i>	<i>Hypochaeris radicata</i>	<i>Plantago lanceolata</i> ssp. <i>lanceolata</i>
<i>Bellis perennis</i>	<i>Ilex aquifolium</i>	<i>Plantago major</i> ssp. <i>major</i>
<i>Carex arenaria</i>	<i>Illecebrum verticillatum</i>	<i>Polygonum hydropiper</i>
<i>Carex ovalis</i>	<i>Iris pseudacorus</i>	<i>Polygonum lapathifolium</i>
<i>Carex paniculata</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Polygonum minus</i>
<i>Carex trinervis</i>	<i>Juncus articulatus</i>	<i>Potamogeton polygonifolius</i>
<i>Carex viridula</i> ssp. <i>oedocarpa</i>	<i>Juncus bufonius</i>	<i>Potentilla erecta</i> ssp. <i>erecta</i>
<i>Carum verticillatum</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Potentilla reptans</i>
<i>Chenopodium chenopodioides</i>	<i>Juncus capitatus</i>	<i>Prunella vulgaris</i> ssp. <i>vulgaris</i>
<i>Cirsium arvense</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Pteridium aquilinum</i> ssp. <i>aquilinum</i>
<i>Cirsium palustre</i>	<i>Juncus heterophyllus</i>	<i>Quercus robur</i> ssp. <i>robur</i>
<i>Convolvulus arvensis</i> ssp. <i>arvensis</i>	<i>Juncus tenuis</i>	<i>Ranunculus flammula</i> ssp. <i>flammula</i>
<i>Cynodon dactylon</i>	<i>Littorella uniflora</i>	<i>Ranunculus tripartitus</i>
<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Lolium perenne</i>	<i>Romulea bulbocodium</i>
<i>Danthonia decumbens</i> ssp. <i>decumbens</i>	<i>Lotus angustissimus</i> ssp. <i>hispidus</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Datura stramonium</i>	<i>Lotus corniculatus</i> ssp. <i>corniculatus</i>	<i>Rumex acetosella</i> ssp. <i>acetosella</i>
<i>Deschampsia flexuosa</i>	<i>Ludwigia palustris</i>	<i>Sagina procumbens</i> ssp. <i>procumbens</i>
<i>Echinochloa crus-galli</i>	<i>Luzula multiflora</i>	<i>Salix acuminata</i>
<i>Eleocharis cf acicularis</i>	<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Salix aurita</i>
<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i> ssp. <i>vulgaris</i>	<i>Schoenoplectus triquetus</i>
<i>Eleogiton fluitans</i>	<i>Lythrum hyssopifolia</i>	<i>Senecio erraticus</i>
<i>Equisetum palustre</i>	<i>Lythrum portula</i>	<i>Setaria viridis</i>
<i>Erica cinerea</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Solanum dulcamara</i>
<i>Erica tetralix</i>	<i>Mentha aquatica</i>	<i>Sporobolus indicus</i>
<i>Eupatorium cannabinum</i> ssp. <i>cannabinum</i>	<i>Mentha pulegium</i> ssp. <i>pulegium</i>	<i>Thelypteris palustris</i>
<i>Frangula dodonei</i> ssp. <i>dodonei</i>	<i>Mibora minima</i>	<i>Trifolium pratense</i> ssp. <i>pratense</i>

espèces inscrites à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté régional du 8 mars 2002

espèces rares en Aquitaine

Les espèces patrimoniales : Littorelle des étangs (*Littorella uniflora*) et Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*), se développent au niveau d'un habitat très rare en Aquitaine, les Gazons vivaces amphibies oligotrophes présents sur le site en bordure des lacs de tonnes.

BIBLIOGRAPHIE :

- CPIE « Seignanx et Adour », 2007. Suivi 2006 des odonates sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.68p.
- BERG M. et CHALAND C., 2005. Inventaires floristiques et faunistiques des sites gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Marais du Bassin du Courant de Contis : Objectifs de gestion

L'objectif est de gérer de manière cohérente et complémentaire les trois sites afin qu'ils procurent aux différents groupes d'espèces des conditions d'accueil favorables sur l'ensemble de l'unité, et de conserver la diversité de leurs habitats.

Les objectifs de gestion à retenir sont donc :

➤ Conserver les prairies humides

MISE EN PRATIQUE : Entretien par pâturage et compléments mécaniques (fauchage, à partir de la mi-juillet afin de ne pas perturber le cycle de reproduction des espèces végétales), afin de préserver le faciès du milieu (limiter l'apparition d'espèces de grande taille et/ou envahissantes, assurer de bonnes conditions d'éclaircissement, activer les réensemencements naturels, etc.)

Sur le site d'Uza, la pression du bétail est encore insuffisante par manque d'animaux. Une démarche avec un éleveur d'Escource est en cours afin d'introduire des vaches bretonnes.

A Saint-Julien-en-Born, le site est partagé en trois enclos afin de maîtriser l'impact du bétail (5 vaches highland cattle, 25 poneys landais). En période estivale, les chevaux devront être évacués de la prairie de 11 hectares (un enclos) dans laquelle se situent les milieux secs « dégradés » par la concentration des animaux en saison humide.

L'objectif de 60 pottok basques est maintenu à la Plaine de Pigeon.

Des Jonçaias denses colonisent petit à petit les sites et deviennent alors défavorables notamment à l'avifaune. Ce sont souvent des zones de refus pour les animaux présents et elles doivent être traitées nécessairement par girobroyage. Durant cet été 2006, sur le marais du Mahourat et le marais d'Uza- Lévig nac, un système d'évacuation des résidus du broyage des Jongs par projection directe dans une remorque a été testé. Le constat est intéressant mais cette méthode nécessite l'utilisation de deux engins combinés (dont un à pneus), augmentant fortement le tassement du sol.

➤ Préserver les habitats favorables aux odonates

MISE EN PRATIQUE :

- Maintenir la végétation aquatique de bordure :

* lors du fauchage, préserver une zone de bordure

* maintenir le caractère extensif du pâturage, afin d'éviter une consommation trop forte de cette végétation aquatique, préserver le caractère oligotrophe du milieu, variable importante également aux odonates (Marais du Mahourat, Plaine de Pigeon)

- Surveiller le développement de la Jussie, pouvant nuire au développement de la végétation aquatique autochtone, à la qualité des eaux, etc. (Marais du Mahourat, Marais d'Uza- Lévig nac)

Au niveau du Marais d'Uza-Lévig nac, site particulièrement favorable à l'accueil de odonates, il est également nécessaire de maintenir le caractère boisé de la ripisylve du Vignac sur les secteurs à proximité du marais et d'y suivre l'évolution de la Fougère d'eau (Azolla filiculoides), espèce exogène se développant sur les secteurs calmes des bords de cours d'eau et pouvant devenir envahissante.

➤ Préserver les Cariçaias (milieu très recherché par les espèces animales prairiales)

MISE EN PRATIQUE : limiter l'implantation de ligneux par girobroyage ponctuel et exportation des résidus

Très prochainement, cette intervention sera à envisager à la Plaine de Pigeon.

➤ **Préserver les habitats à Pilulaires sur la Plaine de Pigeon et en expérimenter son développement**

Dans une volonté du développement de cet habitat, il est intéressant d'expérimenter la création de dépressions au marais du Mahourat, sur le modèle de mares de tonnes (projet de 2007). En 2006, la mise en place d'un clapet pour la réhumidification d'une ancienne installation de chasse au gibier d'eau à l'ouest du marais constitue un premier essai.

➤ **Préserver les habitats et zones de pontes (sable meuble et ensoleillé) de la Cistude d'Europe**

MISE EN PRATIQUE :

- *Eviter le piétinement et les actions de girobroyage sur les zones de pontes identifiées* (Marais du Mahourat : bourrelet de sable aménagé en 2000 et à décompacter ce début de printemps 2007)
- *Décompacter au rotavator les talus sableux en dehors des périodes de pontes (ponte de mai à juillet)*, pour permettre de garder leur attractivité
- *Assurer la conservation des Phragmitaies en bordure de plans d'eau* : éviter le piétinement et les actions de girobroyage sur cet habitat

➤ **Gérer les niveaux d'eau pour assurer une humidité suffisante**, notamment lors des hivers secs actuels

MISE EN PRATIQUE :

- *éviter un abaissement printanier trop brusque*. Un maintien des niveaux d'eau hauts en hiver et le plus longtemps possible et une baisse progressive printanière répond également à l'**objectif de régulation de la Jussie**. En effet, dans ces conditions, l'espèce se répend moins rapidement et de façon moins importante et le développement parallèle des espèces autochtones concurrentes avec la Jussie est possible.

Un constat intéressant est relevé sur ce site d'Uza. Sur la partie sud du grand plan d'eau en longueur, le maintien des niveaux d'eau hauts sur une période plus longue durant l'hiver 2005 semble avoir provoqué la régression de la Jussie et en parallèle, le développement de la végétation aquatique (nombre croissant d'espèces végétales immergées). Dans un même temps, les inventaires odonates réalisés en 2004 et 2005 semblent prouver également que ce groupe d'espèces profite favorablement à ce changement puisque le nombre d'espèces et d'individus est en augmentation à ce niveau là.

➤ **Maintenir une bonne qualité d'eau**

MISE EN PRATIQUE : *Surveiller la qualité physico-chimique* (variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.))

➤ **Lutter contre les espèces exogènes**, afin de préserver les espèces autochtones et leurs niches écologiques

MISE EN PRATIQUE : *Arracher manuellement et mécaniquement la Jussie en exportant les produits issus de la coupe*

➤ **Entretien des structures d'accueil du public**, afin de contribuer au développement de la connaissance scientifique et aux animations pédagogiques et maîtriser le dérangement du site

➤ Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu

MISE EN PRATIQUE

- Réaliser des inventaires de la faune et la flore, afin de définir au mieux les mesures de gestion à mettre en œuvre à l'avenir, et en particulier :
 - **Avifaune** : comptage hivernal des oiseaux d'eau (tous les 15 du mois de novembre à mars, chaque année)
 - **Flore** : réalisation de la cartographie détaillée des habitats (donnant suite à la première après la pré-cartographie) pour le Marias du Mahourat et suivi de la flore sur la Plaine de Pigeon (suivi des prairies sèches en particulier)
 - **Odonates** : suivi avec deux relevés (un en début et un en fin d'été), tous les deux ans, permettant d'évaluer l'impact éventuel des aménagements de la réserve sur ce groupe d'espèces et suivi particulier de l'Agrion de mercure, les effectifs d'imagos trouvés en 2004 étant assez faibles

MARAIS D'AUREILHAN

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage d'Aureilhan



vues aériennes du marais

Commune : Aureilhan

Superficie : 20 hectares

Propriétaire : commune d'Aureilhan

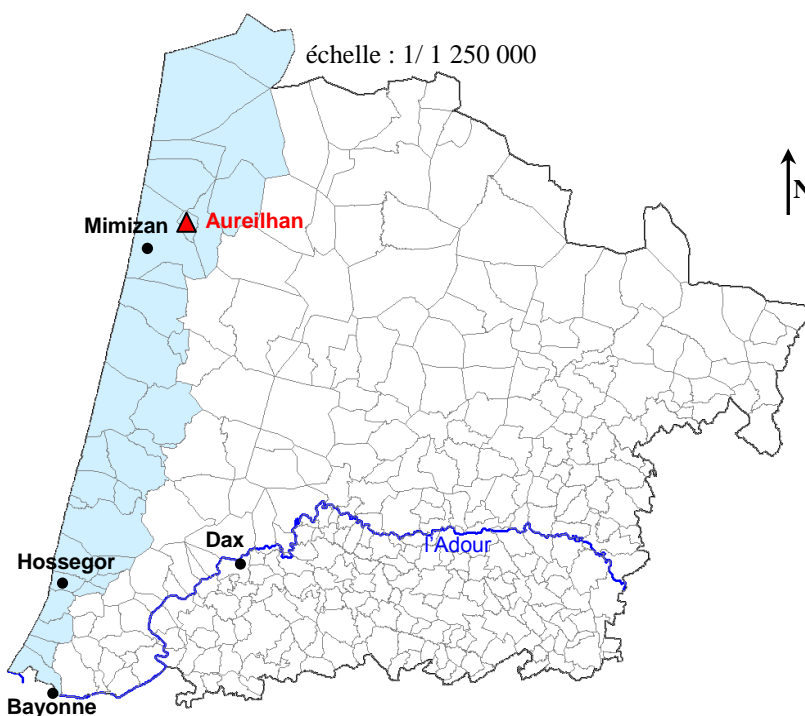
Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.), commune d'Aureilhan et Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.)

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation des marais du littoral
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, les odonates et le Vison d'Europe
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



— périmètre de la réserve

HISTORIQUE :

Le marais d'Aureilhan, d'une vingtaine d'hectares, est classé en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) en 1993 afin d'assurer la quiétude du site. Il bénéficie d'une convention de gestion de 12 ans, entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.), la commune d'Aureilhan et l'Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.). La gestion du site a pour but principal la conservation des prairies humides par le pâturage extensif et la maîtrise de l'hydraulique.

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1993	coupe végétation arbustive		3 922,04 €
1994	curage fossé pour travaux (limite réserve), curage fossé, arasement souches et broyage, création 2 ponts busés et 2 passages à guet		
1995	réhabilitation ancien lagunage par aménagement hydraulique et terrassement, mise en place 2 déversoirs sur marais, arasement souches et broyage hors réserve		220,63 €
1996	déplacement 2 ponts		
1998	arasement souches, agrandissement réserve		1 093,93 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1996-2000	girobroyage	3,20 ha	15 775,03 €
2004/2005	girobroyage, dégagement végétation arbustive et mise en andain		6 374,68 €
2005/2006	Traitement végétaux issus d'opération de nettoyage		4 391,71 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature		Montant
2006/2007	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		540 €
	suivi odonates		765 €
TOTAL			33 083,02 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

L'avifaune :

La F.D.C.L. n'effectue pas sur ce site de comptages hivernaux d'oiseaux d'eau.

Un suivi des passereaux nicheurs a été effectué les 16 avril et 25 mai 2006, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.). Il met en évidence la présence de 29 espèces dont 24 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	I.P.A.	Observations ponctuelles
		international		européen		national				
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999				
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5			
Héron bihoreau *	<i>Nycticorax nycticorax</i>	X		X		X	X	X	X	
Héron cendré *	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	X	
Héron garde-bœuf *	<i>Bubulcus ibis</i>		X			X	X	X		X
Héron pourpré *	<i>Ardea purpurea</i>	X		X		X	X	X	X	
Aigrette garzette *	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	X	
Colvert *	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X			X	X	
Balbuzard pêcheur *	<i>Pandion haliaetus</i>	X		X		X	X	X		X
Milan noir *	<i>Milvus migrans</i>	X		X		X	X	X	X	
Busard des roseaux *	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X		X	X	X		X
Faucon hobereau *	<i>Falco subbuteo</i>	X				X	X	X	X	
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X	X	X	X	X	
Foulque macroule *	<i>Fulica atra</i>		X		X		X	X	X	
Echasse blanche *	<i>Himantopus himantopus</i>	X		X		X	X	X	X	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X	X	X	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X		X		X	X	X	X	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>				X			X		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X	X	X	

Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X		X	X	X	X
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X		X	X	X	X
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	X		X	X	X	X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X		X	X	X	X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X		X	X	X	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X		X	X	X	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X		X	X	X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X	X	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X		X	X	X	X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X		X	X	X	X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X		X	X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X	X	X	X	X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X		X	X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X		X	X	X	X
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		X	X	X	X	X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X		X	X	X	X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X		X	X	X	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			X		X	X
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			X		X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X	X	X	X	X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X		X	X	X	X
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X		X	X	X	X
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X		X	X	X	X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	X		X	X	X	X

* espèces observées de façon exceptionnelle

L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), espèce à fort intérêt patrimonial, affectionne particulièrement les boisements clairs en bordure du site : Pinède sur sol sablonneux et Aulnaie-Saulaie.

Les odonates :

En 2006, un inventaire a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignanx et Adour » (CPIE « Seignanx et Adour », 2007). Ce suivi met en évidence la présence de 15 espèces.

L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur d'une seule espèce, dix autres espèces ayant un caractère reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes) :

<i>Anax imperator</i> **	<i>Gomphidae sp.</i>	<i>Orthetrum coerulescens</i> **
<i>Ceriagrion tenellum</i> **	<i>Ischnura elegans</i> **	<i>Platycnemis latipes</i> **
<i>Coenagrion puella</i> **	<i>Libellula quadrimaculata</i>	<i>Somatochlora flavomaculata</i>
<i>Crocothemis erythraea</i> **	<i>Orthetrum albistylum</i>	<i>Sympetrum foscolombii</i> **
<i>Erythromma viridulum</i> **	<i>Orthetrum cancellatum</i> *	<i>Sympetrum sanguineum</i> **

** espèces dont le caractère reproducteur est possible

* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

Au niveau d'une mare et d'une rive de l'étang, le peuplement en odonates est assez similaire et caractérisé principalement par la présence d'espèces assez ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes telles *Ceriagrion tenellum*, *Ischnura elegans*, etc. et d'espèces d'eaux stagnantes telles *Erythromma viridulum*, *Crocothemis erythraea*, etc.

Au niveau d'un canal assez large correspondant davantage à un bras annexe de l'étang, les espèces représentées sont des espèces assez ubiquistes d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (*Coenagrion puella*, *Anax imperator*, etc.), des espèces d'eaux stagnantes nécessitant la présence de végétation riveraine ou aquatique dense (*Libellula quadrimaculata* et *Crocothemis erythraea*) et d'espèces caractéristiques des zones peu profondes (*Orthetrum coerulescens* et *Somatochlora flavomaculata*).

Enfin, au niveau d'une anse de l'étang, le peuplement est caractérisé en majorité par des espèces d'eaux stagnantes avec végétation aquatique (*Erythromma viridulum* et *Crocothemis erythraea*) et des espèces d'eaux stagnantes ou légèrement courantes (*Ischnura elegans*, *Sympetrum sanguineum*, etc.

Ce site, uniquement composé de milieux d'eaux stagnantes (étang et canaux) présente une diversité odonatologique moyenne avec un nombre d'espèces plutôt faible compte tenu des biotopes présents (en principe, les plans d'eau sont les milieux les plus riches en espèces) mais des effectifs assez importants. La plupart des milieux présentent cependant des caractéristiques favorables à l'accueil des odonates : végétation riveraine et aquatique, milieux de tailles diverses, niveaux d'eau variables, secteurs de rives d'étangs abrités.

Les mammifères :

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne, « espèce en danger » selon la liste rouge IUCN), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), fut contacté à plusieurs reprises au niveau de l'étang d'Aureilhan (dernière donnée connue : le 06 mars 2004, individu capturé dans un piège à ragondins).

La flore :

La réserve est composée exclusivement de prairies restaurées pacagées et/ou fauchées. La bordure du site est constituée d'une Aulnaie/Saulaie qui laisse très vite place à la Pinède. Aucune étude floristique n'a été effectuée à ce jour, cependant des observations ponctuelles permettent de noter la présence d'une station importante de Trèfle d'eau (*Menyanthes trifolia*), espèce végétale peu commune, actuellement en cours d'envahissement par les Saules et les Carex et d'une autre espèce végétale protégée au niveau régional : l'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris* ssp. *castellana*).

OBJECTIFS DE GESTION :

L'objectif principal pour ce site est le maintien des conditions favorables à l'accueil du panel d'espèces d'oiseaux observés, par, en particulier :

➤ **La conservation des prairies humides et dépressions associées**

MISE EN PRATIQUE

- Maintenir un pâturage extensif (« extensif » : pour éviter la dégradation des berges et de la végétation de bordure des milieux aquatiques) sur les prairies humides (de début mai à fin octobre), afin de préserver le faciès du milieu (limiter l'apparition d'espèces de grande taille et/ou envahissantes, assurer des bonnes conditions d'éclaircissement, activer les réensemencements naturels, etc.)
- Associer un entretien par fauchage, à partir de la mi-juillet (afin de ne pas perturber le cycle de reproduction des espèces végétales), pour les zones de refus
- Gérer les niveaux d'eau pour assurer une humidité suffisante

➤ **Maintien d'une bonne qualité d'eau**

MISE EN PRATIQUE

- Surveiller la qualité physico-chimique (variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.))

➤ **Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu**

MISE EN PRATIQUE

- Réaliser des inventaires de la faune et la flore, afin de définir au mieux les mesures de gestion à mettre en œuvre à l'avenir, et en particulier :
 - **Flore** : réalisation d'une première cartographie détaillée des habitats

BIBLIOGRAPHIE :

- CPIE « Seignanx et Adour », 2007. Suivi 2006 odonates sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes. 68p.

ETANG DE BIAS

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Bias



vue aérienne de l'étang (assec à droite et en eau à gauche)

Commune : Bias

Superficie : 43 hectares

Propriétaire : commune de Bias

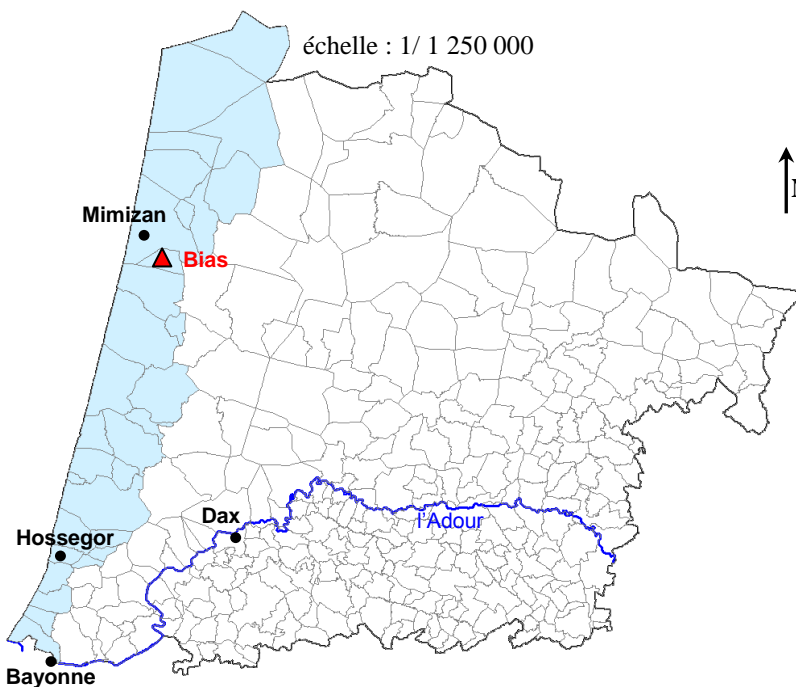
Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.), commune de Bias, Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.)

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation des marais du littoral
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



HISTORIQUE :

En 1988, le marais de Bias est classé en tant que Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.). Depuis 2001, il bénéficie d'une convention de gestion pour 12 ans, entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.), la commune de Bias et l'Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.). Les premiers travaux d'aménagement réalisés en 1989/1990, ont eu comme principaux objectifs de favoriser le stationnement, le repos et la reproduction des oiseaux d'eau et de conserver l'étang et les marais attenants dans le respect des particularités écologiques des zones humides littorales.

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1989/1990	implantation haie de saules, creusement 2 zones, mise en place îlots et prairies de gagnage, dégagement végétation, remplacement seuil de contrôle par ouvrage et vanne de vidange		12 769,13 €
2003/2004	recurage du lit en aval de l'étang	6 heures	3 468,40 €
TOTAL			16 237,53 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

Aucune donnée récente sur la faune et la flore n'est enregistrée. Il semble cependant que l'intérêt écologique du site soit faible du fait d'un dérangement important, notamment par la présence régulière de nombreux promeneurs aux abords de l'étang.

La F.D.C.L. a pratiqué des comptages hivernaux d'oiseaux d'eau de l'hiver 1993/1994 à l'hiver 1996/1997 mettant en évidence des effectifs d'oiseaux en hivernage et une diversité spécifique faibles.

OBJECTIFS DE GESTION :

A l'heure actuelle, le site étant à priori faiblement attrayant pour la faune, les efforts vont s'orienter vers la gestion des niveaux d'eau afin d'essayer au maximum d'assurer en hiver un niveau d'eau élevé pour l'étang et une humidification suffisante des prairies de gagnage pour l'accueil de l'avifaune hivernante.

MISE EN PRATIQUE : Gestion des niveaux d'eau grâce à la vanne du seul seuil existant et aux batardeaux

- du 15 octobre au 01 avril : ouverture très légère de la vanne pour permettre d'atteindre un niveau d'eau haut tout en créant un faible courant de fond dans l'étang (débit de sortie inférieur au débit des deux ruisseaux d'alimentation) et mise en place des batardeaux afin d'inonder les prairies
- à partir du 01 avril : fermeture de la vanne afin de maintenir le plan d'eau au niveau du seuil bétonné

MARAIS DU BORN

Parentis-en-Born, Biscarosse, Sanguinet, Gastes



tonne sur le lac de Sanguinet



prairie restaurée

Communes : Parentis-en-Born, Biscarosse, Sanguinet, Gastes
Superficie : 182 hectares
Propriétaire : communes de Parentis-en-Born, Biscarosse, Sanguinet, Gastes
Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.), communes de Biscarosse, Parentis-en-Born, Sanguinet et Gastes et l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (A.C.G.E.L.B.)
Statut : zone chassable, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.), zone naturelle à protéger (ND) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), zone concernée par la Loi littorale, Boisements Classés et zone intégrée au réseau Natura 2000
Intérêts écologiques :

- ✓ représentation des marais du littoral
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, des odonates, du Vison d'Europe et de la Loutre
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



HISTORIQUE :

Les marais du Born, d'une superficie de 182 hectares, sont situés sur les rives Est des étangs de Biscarosse-Parentis et de Cazaux-Sanguinet. Composés d'aulnaies/saulaies, de roselières, de cariçaias et de prairies, ces milieux d'arrière-dune littorale constituent des ensembles dont l'intérêt écologique est reconnu à travers ses classements en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.), zone naturelle à protéger (ND) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), zone concernée par la Loi littorale, Boisements Classés et zone intégrée au réseau Natura 2000.

En 1985, l'Association de Chasseurs de Gibiers d'Eau du Born (A.C.G.E.B.), aujourd'hui Association de Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (A.C.G.E.L.B.), se crée dans l'objectif de lutter contre la fermeture de ces zones humides résultant notamment d'un manque d'entretien des prairies humides. La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) est intervenue aux côtés de cette association, dès sa création, afin de lui apporter son aide technique et financière. Dès 1986, des premiers travaux d'aménagement, consistants principalement à dégager la végétation arbustive et installer des clôtures pour l'introduction de bétail, ont donc été réalisés.

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1986	dégagement manuel végétation arbustive (Biscarosse)	14,35 ha	765,46 €
1987	dégagement manuel végétation arbustive (Biscarosse)	39,05 ha	2 083,60 €
1988	dégagement manuel végétation arbustive(Biscarosse/Parentis/Gastes)	21,20 ha	7 420 €
	arasement souches (Parentis)	2 ha	1 898,45 €
1989	dégagement manuel végétation arbustive(Biscarosse/Parentis/Gastes)	40 ha	2 134,29 €
	installation clôture bétail (Biscarosse/Parentis)	4500 ml	2 744,08 €
1990	dégagement manuel végétation arbustive et entretien (Biscarosse/Parentis/Gastes)	79 ha	6 021,74 €
	débroussaillage avec chenilles (Parentis)	3 ha	935,92 €
	installation clôture bétail (Parentis)	2500 ml	1 558,33 €
1991	dégagement manuel végétation arbustive et entretien (Biscarosse/Parentis/Gastes)	75 ha	5 716,84 €
	installation clôture bétail (Sanguinet)	4500 ml	3 430,10 €
1993	installation clôture bétail (Biscarosse)	2150 ml	1 737,77 €
1996	installation clôture bétail (Parentis)	4000 ml	2 370,23 €
1997	déplacement clôtures bétail (Sanguinet)	4500 ml	798,62 €
2004/2005	achat barrières d'herbage	15	2 419,80 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1992	entretien/giroyage (Sanguinet/ Biscarosse/Gastes)	41 ha	3 125,02 €
1993	entretien/giroyage (Sanguinet/ Biscarosse)	7 ha	533,54 €
	débroussaillage avec chenilles (Sanguinet/Parentis)	6,5 ha	1 028,97 €
1994	entretien/giroyage (Parentis/ Biscarosse/Gastes)	24 ha	1 829,39 €
1995	entretien/giroyage (Parentis/ Biscarosse)	28 ha	3 414,88 €
	débroussaillage avec chenilles (Parentis)	4 ha	304,88 €
	réfection clôture bétail (Sanguinet)	4500 ml	0 €
1996	entretien/giroyage (Parentis/ Biscarosse/Sanguinet)	8 ha	975,68 €
	giroyage cadre FGER (Parentis/ Biscarosse/Sanguinet)	25,35 ha	6 421,98 €
1997	giroyage avec chenillette cadre FGER (Parentis/Biscarosse/Sanguinet)	30,20 ha	9 994,34 €
1998	arasement souches (Parentis)	25 heures	1 608,72 €
	entretien/giroyage (Biscarosse/Sanguinet)	31,32 ha	3 819,77 €
	réfection clôture bétail (Parentis)	4000 ml	1 379,54 €
	giroyage cadre FGER (Parentis/ Biscarosse/Sanguinet)	29,69 ha	9 825,60 €
1999	giroyage avec chenillette cadre FGER (Parentis/Sanguinet)	14,5 ha	5 971,55 €
	entretien/giroyage (Sanguinet)	4 ha	487,84 €
	arasement souches (Parentis/Biscarosse)	41 heures	2 638,30 €
2000	entretien/giroyage (Parentis/Biscarosse/Sanguinet)	40,05 ha	4 884,50 €
	giroyage avec chenillette cadre FGER (Gastes/Parentis)	12 ha	6 563,85 €
2001	entretien/giroyage (Parentis/Biscarosse/Sanguinet)	60,60 ha	7 390,78 €
	giroyage avec chenillette (Parentis/Gastes)	19 ha	10 392,78 €
	dégagement entrées fossés (Parentis)	5,5 heures	381,07 €
	arasement souches (Sanguinet)	12 heures	831,42 €
2002	entretien/giroyage (Parentis/Biscarosse/Sanguinet/Gastes)	25,90 ha	3 885 €
	giroyage avec chenillette (Parentis/Gastes/Sanguinet)	19,49 ha + 2000 ml	1 094,34 €
	arasement souches (Sanguinet/Parentis)	48 heures	3 501,90 €
2003/2004	giroyage avec chenillette (Parentis/Gastes)	13,75 ha	6 428,50 €
2004/2005	giroyage avec chenillette (Sanguinet/Parentis/Gastes)	12,5 ha	7 475 €
2005/2006	giroyage, dégagement de layons (Biscarosse)		3 784,14 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
2004/2005	suivi floristique		2 875 €
	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		300 €
2005/2006	suivi odonates		2 852 €
	suivi floristique		1 597,60 €
TOTAL			161 531,56 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1993/1994 : Port d'Ispe, de Maguide, de Navarosse, de Sanguinet et Petit Etang de Biscarosse)
 - ✓ des suivis des passereaux nicheurs, réalisés les 16 avril et 19 mai 2004 à Parentis et les 20 avril et 20 mai 2005 à Biscarosse, par F. Ibanez, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.)
 - ✓ et des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,
- et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 40 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 33 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	I.P.A.	Observations ponctuelles
		international		européen		national					
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999					
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5				
Plongeon catmarin *	<i>Gavia stellata</i>	X		X		X	X	X			
Plongeon imbrin *	<i>Gavia immer</i>	X		X		X	X	X			
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	X					X				
Grèbe cou noir *	<i>Podiceps nigricollis</i>	X				X	X	X			
Grèbe esclavon *	<i>Podiceps auritus</i>	X		X		X	X				
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		X			X	X	X			
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X				X	X			
Héron bihoreau *	<i>Nycticorax nycticorax</i>	X		X		X	X				
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X			
Aigrette garzette *	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X			
Grande aigrette *	<i>Egretta alba</i>	X		X		X	X	X			
Cygne tuberculé *	<i>Cygnus olor</i>		X		X	X	X	X			
Oie cendrée *	<i>Anser anser</i>		X		X		X	X			
Tadorne de Belon *	<i>Tadorna tadorna</i>	X				X	X	X			
Bernache nonette *	<i>Branta leucopsis</i>	X		X		X	X				
Chipeau *	<i>Anas strepera</i>		X		X		X				
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X			X			
Pilet *	<i>Anas acuta</i>		X		X		X				
Siffleur *	<i>Anas penelope</i>		X		X		X	X			
Souchet *	<i>Anas clypeata</i>		X		X		X	X			
Sarcelle d'été *	<i>Anas querquedula</i>		X		X		X	X			
Sarcelle d'hiver *	<i>Anas crecca</i>		X		X		X	X			
Fuligule milouin *	<i>Aythya ferina</i>		X		X		X				
Fuligule morillon *	<i>Aythya fuligula</i>		X		X		X				
Harle bièvre *	<i>Mergus merganser</i>		X		X	X	X				
Harle huppé *	<i>Mergus serrator</i>		X		X	X	X				
Harle piette *	<i>Mergellus albellus</i>	X		X			X	X			
Balbuzard pêcheur *	<i>Pandion haliaetus</i>	X		X		X	X	X		X	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X		X	X	X			
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X				X	X	X		X	
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X		X	X		X	
Râle d'eau *	<i>Rallus aquaticus</i>		X		X		X	X		X	
Grue cendrée *	<i>Grus grus</i>	X		X		X	X	X		X	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		X		X		X	X			
Vanneau huppé *	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X		X			X	
Bécassine des marais *	<i>Gallinago gallinago</i>		X		X		X			X	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X	X		X	
Martin-pêcheur *	<i>Alcedo atthis</i>		X	X		X	X	X		X	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X	X		X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X	X		X	

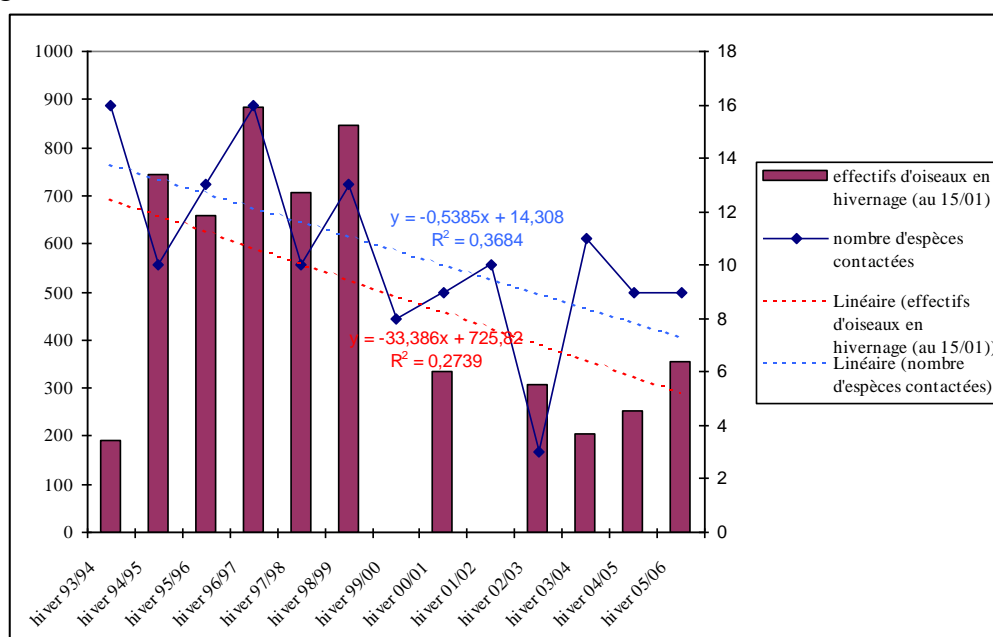
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X		X	X	X	X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X		X	X	X	X
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X		X	X	X	X
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	X		X	X	X	X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X		X	X	X	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X		X	X	X	X
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X		X	X	X	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X		X	X	X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X	X	X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X			X	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X	X	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X			X	X	X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X			X	X	X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X			X	X	X
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	X			X	X	X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X			X	X	X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	X			X	X	X
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	X			X	X	X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X			X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X		X	X	X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X			X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X			X	X	X
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	X			X	X	X
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		X		X	X	X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X			X	X	X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X			X	X	X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>			X			X
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>			X			X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X			X	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X		X	X	X

* espèces observées de façon exceptionnelle

➤ Les oiseaux d'eau :

Le peuplement d'oiseaux d'eau est constitué principalement de Canards colverts, Grèbes huppés, Foulques macroules, Grands cormorans et Hérons cendrés.

Les marais du Born constituent des milieux favorables à l'accueil hivernal des oiseaux d'eau, dont certaines espèces sont peu communes à l'échelle européenne et nationale. Cependant, il semblerait que les effectifs ainsi que le nombre d'espèces observées ces dernières années chutent. Le dérangement croissant aux abords des étangs ainsi qu'un manque de nourriture semblent être des causes pouvant expliquer cette régression de l'hivernage sur le site.



Remarque : L'observation des oiseaux ne peut s'effectuer sur l'ensemble des milieux aux abords des étangs susceptibles de présenter de bonnes conditions d'accueil pour l'avifaune. En effet, à l'Ouest des étangs et au Nord de celui de Cazaux-Sanguinet, la présence de terrains militaires, interdits d'accès, empêche un inventaire exhaustif de l'avifaune.

Les insectes :

En 2005, un inventaire des odonates a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Seignaux et Adour (CPIE « Seignaux et Adour », 2006). Il s'est déroulé en trois lieux différents (secteur de Gastes, secteur de Navarosse, secteur de Sanguinet) et durant deux sessions (le 12 juillet et le 15 septembre) et met en évidence la présence de 24 espèces dont une d'intérêt patrimonial, la Leste fiancé (*Leste sponsa*), observée sur le secteur de Sanguinet à proximité d'eaux stagnantes peu profondes à berges non abruptes et présentant une végétation verticale sur les rivages.

L'observation d'exuvies prouve le statut reproducteur de cinq espèces, autres espèces ayant un caractère reproducteur possible (observations de couples et/ou de pontes) :

<i>Anax imperator</i>	<i>Ischnura elegans</i> **	<i>Orthetrum cancellatum</i> *
<i>Calopteryx virgo ssp. meridionalis</i>	<i>Leste sponsa</i>	<i>Orthetrum coerulescens</i> *
<i>Ceriatrigon tenellum</i> **	<i>Leste viridis</i>	<i>Plactycnemis acutipennis</i>
<i>Cordulegaster boltonii</i>	<i>Libellula depressa</i>	<i>Plactycnemis latipes</i>
<i>Crocothemis erythraea</i> *	<i>Libellula fulva</i>	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>
<i>Erythromma lindenii</i>	<i>Libellula quadrimaculata</i>	<i>Somatochlora flavomaculata</i>
<i>Erythromma viridulum</i> **	<i>Onychogomphus forcipatus</i> *	<i>Sympetrum sanguineum</i>
<i>Gomphus pulchellus</i> *	<i>Orthetrum albistylum</i>	<i>Sympetrum striolatum</i> **

espèce rare sur le département

* espèces dont le caractère reproducteur est confirmé

** espèces dont le caractère reproducteur est possible

Les rivages des étangs de Biscarosse-Parentis et de Cazaux-Sanguinet offrent des conditions favorables à l'accueil des odonates de part la présence de milieux annexes (mares, prairies inondées et dépressions associées, canaux, anses abritées des étangs, etc.) et de groupements d'hélophytes dans l'eau (scirpes, roseaux, etc.).

Lors de cette même étude, au niveau du secteur de Navarosse, on note la présence de cinq espèces de lépidoptères rhopalocères et quatre espèces d'orthoptères :

Lépidoptères rhopalocères

Orthoptères

<i>Parage aegeria</i>	<i>Sphingonotus</i> sp.
<i>Pyronia tithonus</i>	<i>Calliptamus</i> sp.
<i>Lasiommata megera</i>	<i>Locusta migratoria</i>
<i>Limnitis reducta</i>	<i>Mantis religiosa</i>
<i>Gonepteryx rhamni</i>	

Les mammifères :

On note la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) et du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèces bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté national du 17 avril 1981). Cette dernière espèce fut contactée à plusieurs reprises au niveau de l'étang de Biscarosse et de l'étang de Sanguinet (dernières données connues pour chacun des sites respectifs : le 19 décembre 2002 et le 08 mars 2001).

La flore :

Aux abords des marais du Born, la flore se développe au niveau du substrat tourbeux, mares, dépressions et prairies installées en arrière d'un talus de sable.

Un premier inventaire floristique réalisé en 1993 (CASTAING J.-L. et MOGA S., 1993), suite aux premiers travaux de restauration des marais, met en évidence la présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial telles que le Faux-cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*), la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), la Bruyère du Portugal (*Erica lusitanica*) et la Lobélie de Dortmann (*Lobelia dortmanna*), observées encore à l'heure actuelle sur le site.

Cette étude a démontré également l'impact positif de l'entretien des prairies par intervention mécanique et/ou pâturage, à savoir une augmentation de la richesse spécifique, la régression d'espèces envahissantes telles la Molinie et le développement d'espèces nouvelles dont certaines d'intérêt patrimonial sur des parcelles pâturées et/ou girobroyées.

D'autres études floristiques réalisées par la suite (BERG M. et CHALAND C., 2004 ; CONSEIL GENERAL DES LANDES, 2005) présentent un milieu ayant répondu très favorablement à la gestion mise en place sur les marais du Born.

Le site est constitué d'habitats divers, dont trois particulièrement intéressants, inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats du 21 mai 1992 :

- ✓ **Landes humides tourbeuses à Bruyère à quatre angles et Bruyère ciliée** (Code Corine : 31.12, Code Natura 2000 : 4020 « habitat prioritaire »)
- ✓ **Dépressions sur substrat tourbeux du *Rhynchosporion*** (Code Corine : 54.6, Code Natura 2000 : 7150)
- ✓ **Pelouses immergées à Isoète de Bory et Pelouses à émergence estivale à Littorelle et à Lobélie de Dortmann** (Code Corine : 22.11 x 22.31, Code Natura 2000 : 3110), présentes au niveau des eaux stagnantes oligotrophes peu minéralisées.

Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces végétales déjà recensées sur les marais du Born :

<i>Agrostis canina</i>	<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Lobelia urens</i>	<i>Pycreus flavescens</i>
<i>Agrostis capillaris</i> ssp. <i>capillaris</i>	<i>Eleogiton fluitans</i>	<i>Lonicera periglymenum</i>	<i>Quercus robur</i>
<i>Agrostis gigantea</i>	<i>Equisetum ramosissimum</i>	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Radiola linoïdes</i>
<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Erica ciliaris</i>	<i>Lotus pedunculatus</i>	<i>Ranunculus flammula</i>
<i>Alisma-plantago aquatica</i>	<i>Erci cinerea</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i>	<i>Ranunculus lingua</i>
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Erica lusitanica</i>	<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Ranunculus ololeucos</i>
<i>Anagallis tenella</i>	<i>Erica scoparia</i>	<i>Lysimachia mummularia</i>	<i>Rhynchospora alba</i>
<i>Azolla filiculoides</i>	<i>Erica tetralix</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>	<i>Rhynchospora fusca</i>
<i>Baldelia ranunculoides</i> ssp. <i>rancunculoides</i>	<i>Eriphorum polystachion</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Baldelia ranunculoides</i> ssp. <i>repens</i>	<i>Exaculum pusillum</i>	<i>Mentha aquatica</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Bidens cernua</i>	<i>Eupatorium cannabinum</i>	<i>Mentha pulegium</i> ssp. <i>pulegium</i>	<i>Rumex acetosa</i>
<i>Bidens frondosa</i>	<i>Fagopyrum esculentum</i>	<i>Mentha rotundifolia</i>	<i>Rumex crispus</i>
<i>Bidens tripartita</i>	<i>Festuca grovina</i>	<i>Mentha suaveolens</i>	<i>Sagina subulata</i>
<i>Calluna vulgaris</i>	<i>Frangula alnus</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Salix acuminata</i>
<i>Calystegia sepium</i>	<i>Galium aparine</i>	<i>Nuphar lutea</i>	<i>Salix purpurea</i> ssp. <i>purpurea</i>
<i>Carex acuta</i>	<i>Galium palustre</i>	<i>Myrica gale</i>	<i>Schoenoplectus lacustris</i>
<i>Carex echinata</i>	<i>Galium uliginosum</i>	<i>Myriophyllum alterniflorum</i>	<i>Schoenoplectus pungens</i>
<i>Carex elata</i>	<i>Genista anglica</i>	<i>Nymphaea alba</i>	<i>Schoenus nigricans</i>
<i>Carex panicea</i>	<i>Gnaphalium uliginosum</i> ssp. <i>uliginosum</i>	<i>Ormenis nobilis</i>	<i>Scirpus fluitans</i>
<i>Carex pseudocyperus</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Osmunda regalis</i>	<i>Scutellaria galericulata</i>
<i>Carex remota</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<i>Parnassia palustris</i>	<i>Scutellaria minor</i>
<i>Carex riparia</i>	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	<i>Paspalum dilatatum</i>	<i>Senecio sylvaticus</i>
<i>Carex trinervis</i>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Pedicularis sylvatica</i>	<i>Sisyrinchium rosulatum</i>
<i>Carex viridula</i> ssp. <i>oedocarpa</i>	<i>Hypericum elodes</i>	<i>Phragmites australis</i>	<i>Sparganium emersum</i>
<i>Carex viridula</i> ssp. <i>serotina</i>	<i>Hypochoeris radicata</i>	<i>Phytolacca americana</i>	<i>Sparganium erectum</i>
<i>Caropsis verticillatinundata</i>	<i>Ilex aquifolium</i>	<i>Pilularia globulifera</i>	<i>Sphagnum palustre</i>
<i>Cerastium pumilum</i>	<i>Iris pseudocorus</i>	<i>Pinguicula lusitanica</i>	<i>Spiranthes aestivalis</i>
<i>Cicendia filiformis</i>	<i>Isoetes boryana</i>	<i>Pinus pinaster</i>	<i>Sporobolus indicus</i>
<i>Cirsium dissectum</i>	<i>Isolepis cernua</i>	<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Thelypteris palustris</i>

<i>Cirsium tuberosum</i>	<i>Isolepis setacea</i>	<i>Poa annua</i>	<i>Trifolium fragiferum</i>
Cladium mariscus	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Polygonum hydropiper</i>	<i>Trifolium pratense</i>
<i>Coniza bonariensis</i>	<i>Juncus articulatus</i>	<i>Polygonum lapathifolium</i>	<i>Trifolium repens</i>
<i>Convolvulus arvensis</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Polygonum persicaria</i>	<i>Ulex europaeus</i>
<i>Cynodon dactylon</i>	<i>Juncus conglomeratus</i>	<i>Potamogeton natans</i>	<i>Utricularia intermedia</i>
<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Potamogeton perfoliatus</i>	<i>Utricularia vulgaris</i>
Drosera intermedia	<i>Juncus heterophyllus</i>	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	<i>Verbenna officinalis</i>
Drosera rotundifolia	<i>Lagarosiphon major</i>	<i>Potentilla erecta</i>	<i>Veronica scutellata</i>
<i>Echinochloa crus-galii</i>	<i>Lapsana communis</i>	<i>Prunella vulgaris</i>	<i>Viola lactea</i>
Elatine hexandra	<i>Leontodon taraxacoides</i>	<i>Pseudognaphalium luteo-album</i>	Viola palustris
<i>Eleocharis acicularis</i>	Littorella uniflora	<i>Pteridium aquilinum</i>	<i>Walhenbergia hederacea</i>
<i>Eleocharis multicaulis</i>	Lobelia dortmanna		

espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat du 21 mai 1992 et à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèces inscrites à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté national du 31 août 1995

espèce inscrite à l'article 4 de l'arrêté départemental du 8 mars 2002

espèces rares et en régression en Aquitaine

OBJECTIFS DE GESTION :

Les marais du Born constituent des milieux favorables à l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loutre, le Vison d'Europe, les odonates et la flore.

Aux vues des différentes caractéristiques de ces marais, les objectifs de gestion à retenir sont :

- **Conserver de la mosaïque d'habitats**, pour le maintien des conditions favorables d'accueil de l'ensemble des espèces faunistiques et floristiques caractéristiques, dont un grand nombre d'intérêt patrimonial ; et notamment :

MISE EN PRATIQUE

- ✓ **Conservation des prairies humides et dépressions associées (présence en particulier des habitats patrimoniaux «Dépressions sur substrat tourbeux du *Rhynchosporion* », «Pelouses immergées à Isoète de Bory » et « Pelouses à émergence estivale à Littorelle et à Lobélie de Dortmann », habitat de la Loutre, du Vison d'Europe, des odonates, etc.) :**
 - Maintenir un pâturage extensif (« extensif » : pour éviter la dégradation des berges et de la végétation de bordure des milieux aquatiques) sur les prairies humides (de début mai à fin octobre), afin de préserver le faciès du milieu (limiter l'apparition d'espèces de grande taille et/ou envahissantes, assurer des bonnes conditions d'éclaircissement, activer les réensemencements naturels, etc.)
 - Associer un entretien par fauchage, à partir de la mi-juillet (afin de ne pas perturber le cycle de reproduction des espèces végétales), pour les zones de refus
 - Gérer les niveaux pour assurer une humidité suffisante, en évitant un abaissement printanier trop brusque. Un maintien des niveaux d'eau haut en hiver et le plus longtemps possible et une baisse progressive printanière répond également à l'**objectif de régulation de la Jussie**. En effet, dans ces conditions, l'espèce se répand moins rapidement et de façon moins importante et le développement parallèle des espèces autochtones concurrentes avec la Jussie est possible.
- ✓ **Assurer la conservation de la Lande tourbeuse à Bruyère à quatre angles et Bruyère ciliée :**
 - Proscrire le passage des engins mécaniques sur cet habitat lors des actions de girobroyage effectuées dans le cadre de l'entretien des prairies

- En cas d'envahissement par des espèces arbustives, Molinie, Callune, etc., débroussailler en évacuant dans la mesure du possible des matériaux issus de la coupe et en privilégiant les travaux manuels
- ✓ **Conservation des habitats des odonates**, en particulier :
 - ◆ Au niveau des anses des étangs :
 - Conserver des franges boisées sur les rives, afin de préserver ces milieux abrités
 - Assurer le renouvellement de l'eau par le maintien du lien avec les lacs
 - Maintenir la végétation aquatique présente sur les rives et dans l'eau
 - ◆ Au niveau des canaux et mares :
 - Maintenir quelques zones boisées en alternance avec des rives herbacées

➤ Maintenir une bonne qualité d'eau

MISE EN PRATIQUE

- Surveiller la qualité physico-chimique (variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.))

➤ Lutter contre les espèces exogènes, afin de préserver les espèces autochtones et leurs niches écologiques

MISE EN PRATIQUE

- Arracher manuellement et mécaniquement la Jussie en exportant les produits issus de la coupe

➤ Entretenir les structures d'accueil du public, afin de contribuer au développement de la connaissance scientifique et aux animations pédagogiques et maîtriser le dérangement du site

MISE EN PRATIQUE

- Entretenir les sentiers de découverte et mettre en place des panneaux d'information thématiques sur l'ensemble du site

➤ Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu

MISE EN PRATIQUE

- Réaliser des inventaires de la faune et la flore, afin de définir au mieux les mesures de gestion à mettre en œuvre à l'avenir, et en particulier :
 - Avifaune** : comptage hivernal des oiseaux d'eau (tous les 15 du mois de novembre à mars, chaque année) et suivi des passereaux nicheurs (deux I.P.A. : un en début et en fin de printemps, tous les deux ans)
 - Insectes** : suivi avec deux relevés (un en début et un fin d'été), tous les deux ans, permettant d'évaluer l'impact éventuel des aménagements du site sur ces groupes d'espèces

BIBLIOGRAPHIE :

- CPIE « Seignanx et Adour », 2006. Suivi 2005 Odonates/Flore sur 5 sites de la Fédération départementale des chasseurs des Landes. 61p.
- CASTAING J.-L. et MOGA S., 1993. Evaluation de l'impact sur la flore, des différentes techniques d'entretien des zones humides du Born. 32p.
- BERG M. et CHALAND C., 2004. Inventaires floristiques et faunistiques des sites gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.
- CONSEIL GENERAL DES LANDES, 2005. Suivi de la répartition des plantes d'intérêt patrimonial sur quatre secteurs des marais des étangs du Born. 34p.